

Acte 7: La Filière Riz

Focus

A la découverte du Programme de Productivité Agricole
en Afrique de l'Ouest (PPAAO / WAAPP)



La filière du Progrès

Directeur de publication

Dr Pierre Ackah ANGNIMAN

Redacteur en chef

Dr OSSENI Bouraïma

Sécrétaire de rédaction

Serge Aimé N'DA

Comité de lecture

Dr OSSENI Bouraïma

LORNG Jean Paul

N'DIAYE Oumar

OKOU Hervé

AYEMOU Edmond

Collaborateurs

GAGNIE epse TRA BI Isabelle

KOUASSI N'DA Kouamé

KAKOU H. E. Didier

N'DA KOUAME Kouassi

TIMI K. Serge

Contacts

Tel: (225) 22 52 81 81

Fax: (225) 22 52 81 87

Email: firca@firca.ci

Site web: www.firca.ci

01 bp 3726 Abidjan 01

Cocody, 2 Plateaux

7ème tranche

Dépot légal N° 8270

du 1er Août 2007

Imprimeur

COTIM

Tirage

2000 exemplaires



7 A la Une



18 Focus



25 Echos des filières

Editorial

A la Une

6 La Filière Riz de Côte d'Ivoire

15 Le FIRCA et la Filière Riz

FOCUS

18 A la découverte du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO / WAAPP)

21 Organisation institutionnelle du PPAAO/WAAPP

ECHOS DES FILIERES

25 Filière Café Cacao

27 Filière Hévée

30 Filière Porcine

31 Filière Anacarde

32 Filière Avicole

33 Bilan des activités agricoles

ACTIVITES DU FIRCA

34 Le Niger s'inspire de l'expérience ivoirienne

35 La Côte d'Ivoire honorée à OUAGADOUGOU

36 Le FIRCA et l'AGEFOP se donnent la main pour professionnaliser le métier d'agriculteur

37 Le FIRCA renforce les capacités des animateurs des radios de proximité

38 Un nouveau Président, une même mission

39 Le Mali accueille les troisièmes assises du CRP

40 Le FIRCA analyse 2010 pour préparer 2011

LU POUR VOUS

41 Envolée des prix des céréales, une chance pour l'agriculture africaine ?

Peu importe la direction du vent, le soleil suit toujours son chemin



Sur le chemin du développement de la riziculture, le FIRCA a démarré sa collaboration avec la Filière Riz par l'organisation d'un atelier technique de planification en août 2004. Un portefeuille de 11 projets a été validé en février 2005 avec la production d'un catalogue de projets en avril 2005, prenant en compte les préoccupations et les attentes des acteurs de la Filière Riz. La suite de ce parcours a été plus délicate, jalonnée de difficultés, notamment l'insuffisance de ressources financières pour assurer la mise en œuvre des projets de la filière. Nonobstant ces difficultés, plusieurs actions ont été conduites dans les domaines du renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA), de la multiplication des semences de riz. De nombreux défis restent encore à relever pour atteindre les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaire. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement pour assurer la mise en œuvre des projets et la pérennisation des acquis dans le secteur de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz produit localement. L'État de Côte d'Ivoire a marqué sa volonté de faire de riziculture ivoirienne, un outil performant de satisfaction des besoins alimentaires de la population. Dans cette optique, la création, en juillet 2010, de l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) permettra, en synergie avec le FIRCA, de soutenir une production intensive et de qualité, de développer des circuits de commercialisation du riz produit localement et de garantir des financements internes à la filière.

Les agriculteurs ne forment pas un monde à part. Ils vivent et interagissent dans le monde, avec les autres catégories sociales, et connaissent pour l'exercice de leur métier les mêmes incertitudes, les mêmes difficultés, mais aussi les mêmes réussites et les mêmes joies. L'année écoulée a été empreinte de difficultés pour l'agriculture ivoirienne mais y a-t-il déjà eu des années sans que l'ensemble du secteur agricole ne souffre des soubresauts et des tumultes résultant de l'intense activité politique de notre pays ?

La venue d'une nouvelle année et la période des vœux qui l'accompagne, doivent être abordées avec optimisme et assorties davantage de volontés d'agir. Regardons nos chances, nos opportunités, les perspectives qui s'offrent à nous et agissons pour une plus grande prospérité agricole car **"parler ne fait pas cuire le riz"**.

L'agriculture est, en Côte d'Ivoire, autre chose qu'un enjeu économique et stratégique. Elle est une des dimensions fortes de notre identité collective, de notre culture populaire et de notre cohésion sociale. Les organisations agricoles et le FIRCA seront présents pour accompagner tous les agriculteurs sur le chemin du développement et leur permettre de construire ensemble un avenir agricole radieux.

Dr. Pierre Achah ANGUIMAN

LA FILIERE RIZ EN COTE D'IVOIRE



INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, bien que deuxième producteur de paddy de l'espace UE-MOA, avec plus de 700 mille tonnes après le Mali et troisième producteur dans l'espace CEDEAO après le Nigeria et le Mali, importe chaque année une importante quantité de riz pour couvrir 50 % des besoins de consommation de sa population. Depuis de nombreuses années, ce sont l'équivalent de plus de 150 milliards en devises qui sont sorties chaque année et qui auraient pu être affectés à des investissements socio-économiques. La production nationale ivoirienne de riz blanchi est estimée à 700 000 tonnes en 2007 contre un besoin de consommation de 1 300 000 tonnes. Le riz occupe le 3^e rang des productions alimentaires et représente 6 à 8 % des productions vivrières.

Le riz est devenu progressivement au cours des dernières décennies, une denrée au centre de l'alimentation de la population ivoirienne. Du fait de l'urbanisation grandissante (1 urbain

pour 1,5 ruraux), le riz est entré dans les habitudes alimentaires des populations surtout en zone urbaine, passant ainsi d'un aliment culturel de base des régions ouest et centre ouest, à une alimentation quasi quotidienne des ivoiriens en général.

Les statistiques agricoles indiquent que la riziculture occupe plus de 600 000 personnes, venant ainsi en troisième position derrière la culture du cacao et des maraîchers.

EVOLUTION DE LA POLITIQUE RIZICOLE

La politique rizicole ivoirienne a connu plusieurs phases qui s'imbriquent dans les différentes politiques agricoles mises en œuvre depuis l'indépendance.

- De 1960 à 1977 : la politique volontariste et interventionniste de l'Etat a permis le développement de la Filière Riz à travers deux importantes structures que sont la SATMACI (1960-1970) et la SODERIZ (1970-

1977). Cela a eu pour résultat un accroissement de la production pour atteindre un niveau d'autosuffisance en 1977/1978 avec une baisse significative des importations dès 1976. Les mesures incitatives concernaient la distribution de semences sélectionnées, l'octroi de crédit de campagne, la fixation d'un prix minimum garanti, la fourniture de petits matériels agricoles et l'encadrement des producteurs. Cependant, l'inorganisation des circuits de distribution avec des pénuries artificielles sur les marchés, la forte subvention à la filière (52 F/kg de paddy) et les problèmes de gestion ont amené l'Etat à dissoudre la SODERIZ.

- De 1978 à 1994 : la volonté de diversifier l'agriculture ivoirienne bien affirmée malgré l'accent mis sur les cultures d'exportation a permis de poursuivre le développement de la riziculture ivoirienne, dont la filière était gérée par plusieurs structures : la production de semences confiée à l'OSP, l'encadrement des producteurs à la SATMACI, la SODEPALM, la SODEFEL et la CIDT, en fonction des zones agro-écologiques, les activités industrielles et de commercialisation à l'OCPA et au secteur privé et la régulation à la Caisse de Péréquation. Malgré l'importance des subventions octroyées au secteur privé, les usiniers manquent de stratégies d'approvisionnement et de coordination de leurs activités. Ils se retrouvent vite en faillite et cessent leurs activités. L'Etat se désengage donc progressivement des filières agricoles et l'encadrement de la Filière Riz est confiée à une seule structure de 1988 à 1994, en l'occurrence la CIDV, avec des mesures incitatives, dont la fourniture de semences à haut rendement (Bouaké 186, IDSA 6 et 10) ; l'installation de micro rizeries etc. Cependant, les résultats restent mitigés avec une production évoluant en dents de scie.

- De 1994 à 2008 : Les mesures d'ajustement structurel imposées au pays ont entraîné la dissolution, la privatisation ou la fusion de plusieurs

structures agro industrielles et la mise en place d'une structure nationale chargée de l'encadrement des producteurs agricoles, l'ANADER à travers une approche globale. La Filière Riz ne fut plus encadrée convenablement et l'inorganisation des acteurs ajoutée à la succession des crises socio politiques depuis 1999 ont affecté négativement la production nationale. De 1995 à 1996, l'Etat a mis en place la SOPRORIZ pour les activités de promotion de la filière et le Projet puis Programme National Riz (PNR) de 1996 à ce jour avec l'encadrement des producteurs confié à l'ANADER, aux coopératives et aux ONG, les activités de commercialisations à l'OCPV et au secteur privé (rizeries et décortiqueuses). Les activités de régulation sont du ressort du Comité Interministériel Riz et les activités de recherche sont conduites par le CNRA.

- **Depuis juin 2008** : En vue de faire face à la problématique du risque d'insécurité alimentaire que court le pays, surtout en raison des mesures restrictives qu'imposent de plus en plus les principaux pays exportateurs de riz, le gouvernement ivoirien a adopté en juin 2008, un document de stratégie de relance de l'activité rizicole en Côte d'Ivoire. Cette stratégie qui vise la couverture totale des besoins nationaux en riz par la production nationale à l'horizon 2012, définit un programme d'actions en trois phases :

1) un programme d'urgence 2008 qui devrait porter la production nationale à 900 000 tonnes de riz blanchi ;

2) un programme à moyen terme 2009-2011 qui permettrait d'atteindre 1 500 000 tonnes de riz blanchi correspondant aux besoins nationaux en riz estimés à cette échéance ;

3) un programme à long terme à partir de 2012 qui vise la pérennisation des acquis de production et éventuellement la constitution de stocks de sécurité.

Il faut souligner, par ailleurs, l'adoption d'un plan de développement de l'irrigation par le gouvernement ivoirien depuis 2004.

DIAGNOSTIC DE LA FILIERE RIZ IVOIRIENNE

La demande – le niveau de consommation

Les paramètres de la demande les plus importants sont la démographie et l'urbanisation.

- **La démographie** : la croissance de la population ivoirienne est de 3,3 % / an. Cette population ivoirienne est estimée en 2008 à 21 millions d'habitants.

La population ivoirienne, en croissance, rapide exerce une forte pression sur les ressources qui se raréfient d'année en année.

- **L'urbanisation** : la population rurale qui était de 57,2 % en 1999 est estimée actuellement à 50,2 % contre 49,8% d'urbains. Les jeunes de moins de 15 ans représentent environ 40 % de la population ivoirienne.

Du fait de l'urbanisation grandissante (1 urbain pour 1 rural), le riz est entré dans les habitudes alimentaires des populations, surtout en zone urbaine, passant ainsi d'un aliment culturel de base des régions ouest et centre ouest, à une alimentation quasi quotidienne des ivoiriens en général. La conséquence de cette forte urbanisation est que les producteurs ruraux doivent fournir désormais plus d'efforts pour se nourrir et nourrir le reste de la population.

Le niveau de consommation du riz est resté important malgré le niveau de pauvreté de la population qui ne cesse de croître. Les événements concernant la flambée des prix en 2008 montrent que malgré la hausse du prix du riz importé, la demande de riz reste importante. Les populations n'ont pas eu tendance à se tourner vers d'autres produits de substitution que sont les autres denrées alimentaires (mil, sorgho, manioc, maïs etc.).

L'impact limité de la flambée des prix sur le développement des céréales traditionnelles, tels que le mil, le maïs, le sorgho ou les autres cultures ali-

mentaires dont la transformation et la préparation requièrent d'avantage de temps et d'énergie que le riz, démontre la relative rigidité de ce mode alimentaire urbain et la faible élasticité du prix sur la demande en riz.

La consommation par tête par an était en constante variation de 2002 à 2007, tandis que le coefficient d'autosuffisance était en baisse jusqu'à atteindre 27 % en 2007. Le pic de consommation a été observé en 2006. A ce niveau, il convient de remarquer que le coefficient d'autosuffisance a évolué dans le sens contraire de la croissance de la population ivoirienne. (Tableau 1)

Quoique les statistiques sur le niveau de consommation par tête d'habitant et par an varient d'une source à une autre, il est indéniable que le niveau croissant des importations témoigne du gap à couvrir pour satisfaire les besoins de consommation de la population ivoirienne.

Les données avancées par les statistiques du Programme National Riz (PNR) établissent la couverture des besoins en riz blanchi par les importations autour de 50 %, soit un taux d'autosuffisance de 50 % en moyenne.

Le graphique 1 présente l'évolution du niveau de consommation de riz de 1960 à 1998. Les niveaux de consommation n'ont cessé de grimper à partir de 1975, date de cessation des activités de la SODERIZ.

De 1960 à 1998, la consommation de riz par tête d'habitant en Côte d'Ivoire a doublé. Cela est dû à la démographie et à l'urbanisation galopante. De 1970 à 1975, avec la politique de diversification et d'autosuffisance alimentaire, le niveau de consommation du riz avait chuté de 47 à 31,5 kg/hbt/an.

Tableau 1: Consommation ivoirienne de riz blanchi (2002-2007)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Consommation totale nationale	1 026 476	1 067 628	1 058 627	1 163 155	1 264 374	1 112 717
Production de riz blanchi	325 017	331 869	343 248	354 950	361 159	303 938
Population RCI (en millions)	17,54	18,11	18,71	19,33	19,97	20,63
Coefficient d'autosuffisance	32%	31%	32%	31%	29%	27%
Consommation/tête (kg/tête/an)	59	59	57	60	63	54

Source : DSDI / MINAGRI

L'offre – le niveau de production – les importations

• La production nationale et l'approvisionnement de la demande intérieure

La production nationale, estimée à 700 000 tonnes de riz blanchi en 2007, ne couvre actuellement qu'un peu plus de 50% des besoins de la consommation intérieure estimée à 1 300 000 tonnes de riz blanchi. Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives provenant des pays asiatiques qui se chiffrent en 2007 à 808 781 tonnes pour un coût de plus de 150 milliards de F CFA.

Cette production est basée sur deux systèmes culturels distincts.

• Systèmes de production

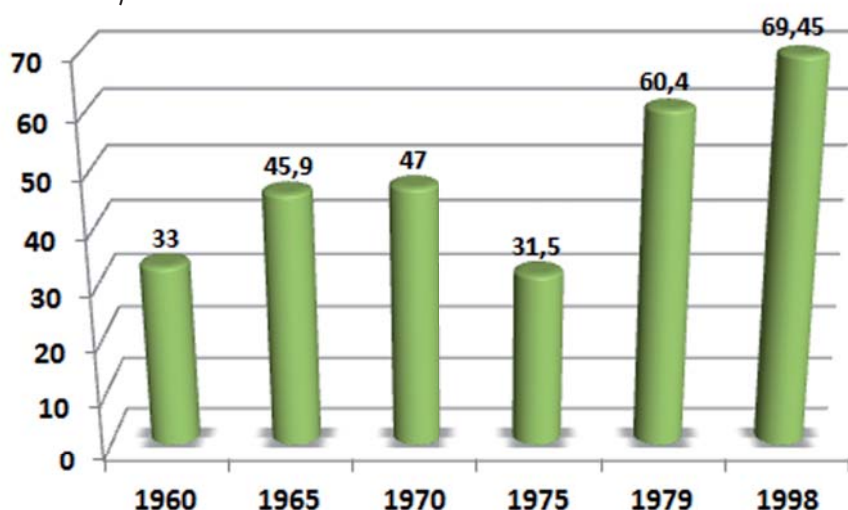
On distingue deux principaux systèmes de production rizicoles en Côte d'Ivoire : le riz pluvial et le riz irrigué. On les rencontre aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane. Le système de production du riz pluvial est très antérieur au système du riz irrigué qui n'a été introduit en Côte d'Ivoire qu'en 1955.

Cependant, dans un document publié en 1995 sur les systèmes de productions rizicoles en Côte d'Ivoire, l'ADRAO relève 11 systèmes de productions répartis sur les deux zones (zone forestière et zone de savane) du pays. Ces systèmes, qui ne sont que des variantes des deux premiers susmentionnés, diffèrent selon la maîtrise de l'eau (pluvial, irrigué), le niveau d'intensification, la mécanisation ou le type d'usage.

La riziculture pluviale représente environ 80% de la production nationale sur une superficie estimée à 600 000 ha. Quant à la riziculture irriguée, elle ne concerne que 5% des superficies soit environ 33 500 ha et elle représente 20% de la production nationale.

La riziculture pluviale : elle occupe près de 500 000 actifs agricoles et plus de 95% de la superficie exploitée en riziculture. Elle représente 80% de la production nationale. Elle est caractérisée par une atomisation des exploitations (au plus 1,5 ha), extensives

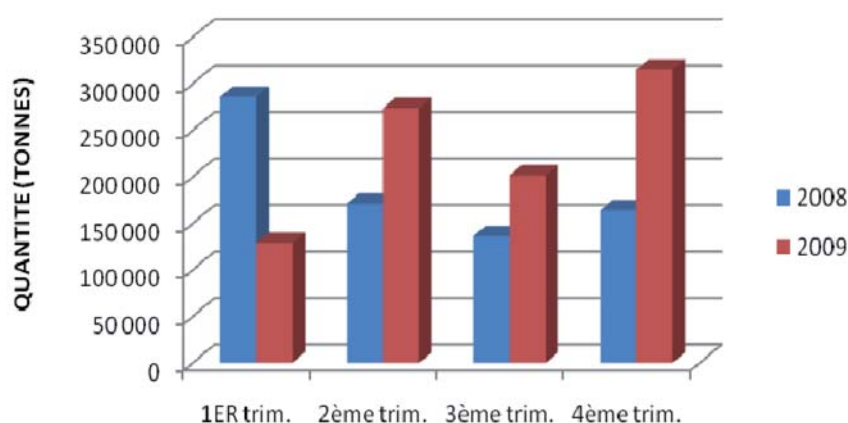
Graphique 1 : Evolution de la consommation de riz en Côte d'Ivoire en kg/hbt/an (1960-1998)



Source : Exposé M. N'dri Brou /document Forum AISA 2009

Graphique 2: importation du riz en 2008

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES IMPORTATIONS DE RIZ EN 2008 ET 2009



Source : rinzinfos N° 23 – mars 2010

Tableau 2 : production nationale de riz paddy et de riz blanchi de 2002 à 2007

Catégorie	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	Total 2007	Total 2006	Taux de croissance
0-15% de bris	11 392	3 848	10 950	8 347	34 537	32 347	6,80%
16-35% de bris	90 767	169 512	172 521	146 232	579 031	680 381	-14,90%
plus de 35% de brisure	39 953	55 750	44 335	52 173	192 211	186 487	3%
Cargo	3 000	0			3 000	0	100%
TOTAL	145 114	229 109	227 806	206 753	808 781	899 215	-10%

Source : statistiques douanières provisoires & calculs du PNR (riz infos n° 19 de 02/2008)

Tableau 3 : Importation du riz en 2009 (en tonnes)

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Production de paddy (tonnes)	725 978	759 042	852 796	958 131	1 076 476	1 150 000
Production de riz blanchi (tonnes)*	471 885	493 377	554 318	622 786	699 710	747 500

* le rendement moyen à l'usage du paddy est d'environ 65% (source étude CNUCED/OIF/APEXCI 2008)

et itinérantes sur brûlis. Le rendement moyen oscille entre 1 et 1,5 t/ha. Les producteurs n'utilisent pas, pour la plus grande majorité, de semences sélectionnées à haut rendement et ne font aucun apport d'engrais ni de traitements herbicides ou fongicides. La production est destinée en premier lieu à l'autoconsommation familiale. Le surplus fait l'objet de commercialisation informelle. Dans ces conditions, pour que le producteur puisse vivre avec au moins le SMIG (salaire minimum garanti), il faut qu'il puisse exploiter au moins 15 ha.

La riziculture irriguée : Elle occupe 20% de la production et 5% des superficies emblavées soit 33500 ha dont 12500 ha en production irriguée avec maîtrise d'eau. Environ 35000 exploitants sont concernés et le rendement moyen est de l'ordre de 3,5 T / ha. Dans les conditions d'une bonne exploitation rizicole avec des semences à haut rendement et le respect de l'itinéraire technique, il faut exploiter 2 ha pour vivre avec le SMIG. Il faut signaler que l'Etat ivoirien a pris une option forte de développement de la riziculture irriguée avec des investissements pour des aménagements hydro-agricoles. Les projets d'aménagement en cours couvrent une superficie de 6000

ha et ceux à venir concerneront environ 7000 ha.

Ces données indiquent que la production nationale de riz connaît une augmentation régulière depuis 2002. Le taux de croissance de la production a évolué de + 4% en 2002 par rapport à 2003, de +11% sur les trois années suivantes pour fléchir à + 6% de 2006 à 2007.

Rendements : les rendements moyens du riz sont de 1,5 T/ha en riziculture pluviale et de 3,2 T/ha en riziculture irriguée. Chez certains excellents producteurs, le rendement en riziculture irriguée avoisine 8 T/ha pour certaines variétés (WITA 9, WAB 638-1 et Bouaké 189).

Utilisation de semences : Dès les années 70, la Côte d'Ivoire avait bâti une stratégie de production semencière efficace qui était fondée sur une coopération étroite avec les instituts de recherche sur le riz. Cela a permis de créer, à côté de nombreuses variétés traditionnelles, des variétés performantes, pour la plupart bien acceptées par les producteurs. Ainsi, dans l'édition 2002 du catalogue officiel des variétés de riz cultivées en Côte d'Ivoire, sont inscrites 23 variétés certifiées réparties comme suit :

- 14 variétés pluviales, dont les cycles de culture (du semis à la récolte) varient entre 105 et 130 jours, avec des rendements potentiels de 3,5 à 4,8 tonnes à l'hectare et les rendements moyens de 1,3 à 3,5 tonnes par hectare

- 2 variétés irriguées de 125 jours à 135 jours avec 8 à 9 tonnes/ha de rendement potentiel et 4,5 tonnes/ha de rendement moyen

- 1 variété de bas-fond de 135 jours, avec 6 tonnes/ha de rendement potentiel et 4,5 tonnes/ha de rendement moyens

- 6 variétés à vocation mixte, c'est-à-dire qui conviennent à la culture irriguée mais qui se comportent bien en culture pluviale. Leurs performances varient dans une fourchette assez étendue : le cycle est de 90 jours pour certaines et de 130 jours pour d'autres ; les rendements vont de 4,8 à 6 tonnes/ha au niveau moyen.

Les importations et l'approvisionnement de la demande intérieure

Le gap laissé par l'insuffisance de la production nationale est couvert par les importations.

Tableau 4: Liste des principaux importateurs de riz (performances cumulées sur 2005-mi 2008)

	2006			2007			2008 (6mois)		
	Volume (en t)	%	Rang	Volume (en t)	%	Rang	Volume (en t)	%	Rang
S.D.T.M-CI	582 369	64,8	1 ^{er}	517 102	63,9	1 ^{er}	326 240	71,4	1 ^{er}
OLAM IVOIRE	88 895	10	2 ^{ème}	110 639	13,7	2 ^{ème}	61 099	13,4	2 ^{ème}
ALIZES DENREES	50 321	5,6	3 ^{ème}	41 349	5,1	3 ^{ème}	32 025	7	3 ^{ème}
SABIMEX	31 600	3,5	6 ^{ème}	40 895	5	4 ^{ème}	6 928	1,5	5 ^{ème}
C.I.C.	51 665	5,7	4 ^{ème}	39 477	5	5 ^{ème}	20 695	4,5	4 ^{ème}
NOUVELLE GEDISPA	48 000	5,3	5 ^{ème}	30 004	3,7	6 ^{ème}	2 968	0,6	6 ^{ème}
PAM	6 115	0,7	9 ^{ème}	8 615	1	8 ^{ème}	1 975	0,4	7 ^{ème}
SONAM ABIDJAN	21 447	2,4	7 ^{ème}	4 483	0,6	9 ^{ème}	1 795	0,4	8 ^{ème}
SYLLA ET FRERES	12 000	1,3	8 ^{ème}						
CINQ (ex CI-TRADING)		nc					2 111	0,5	9 ^{ème}
Autres (LICORNE...)	1 005	0,1	11 ^{ème}	3 417	0,4	11 ^{ème}			
TOTAL	899 215	100		808 781	100		456 840	100	

(Source : Etude CNUCED/OIF/APEXCI 2008)

Selon les données du MINAGRI, la production nationale de riz en 2009 est estimée à 698 462 tonnes tandis que les importations de riz sont chiffrées à 919 081 tonnes, pour une valeur de 234 millions de FCFA, ce qui représente une hausse de 12% de la valeur par rapport à 2008 (209 milliards) et +21 % de la quantité importée par rapport à 2008 (756 681 tonnes) .

En ce qui concerne la typologie catégorielle de riz importé, toutes les données disponibles font état de la répartition suivante entre les différentes catégories de riz :

- La catégorie de riz de 0 à 15% de brisures représente en moyenne 3% des importations totales en volume, sur la période 2005 à 2007

- La catégorie de riz de 16 à 35% de brisures (dite riz de grande consommation) représente en moyenne 77% des importations totales en volume sur la période indiquée

- La catégorie de riz de plus de 35% de brisures représente en moyenne 20% des importations totales en volume sur la période considérée.

Les opérations d'importation de l'année 2009 portent, pour l'essentiel, sur le riz de grande consommation (16 à 35% de brisures) avec 71%. Le riz de luxe (0 à 15 % de brisures) et le riz de plus de 35% de brisures représentent respectivement 4% et 25% des réalisations de l'année. Le cargo et le paddy sont pratiquement négligeables (2 tonnes).

- Les acteurs de la Filière Riz

- **Les producteurs et les OPA :** On dénombre 44 coopératives rizicoles composées de CODERIZ (Coopératives Départementales des Riziculteurs), COPRORIZ (Coopératives des producteurs de Riz), CORERIZ (Coopératives Régionales des Riziculteurs), d'unions de coopératives etc. Il existe une association de riziculteurs, l'ANARIZ-CI (Association Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire) qui regroupe 35 CORERIZ réparties sur l'ensemble du territoire. Depuis juin 2009, il existe l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire

(ANASEM-CI) mise en place dans le cadre de la redynamisation du secteur semencier ivoirien. Cependant, ces organisations ne sont pas suffisamment fortes et leurs impacts ou services rendus aux membres de base ne sont pas toujours clairement identifiés, surtout en approvisionnement d'intrants et en négociation commerciale du prix du paddy vendu.

- **Les transformateurs :** Il existe de petites unités de transformation qui sont estimées entre 2400 et 5600, avec une capacité de transformation totale de 300 000 à 1000 000 tonnes de paddy/an. Ce sont elles qui traitent la quasi-totalité du paddy produit en Côte d'Ivoire en riz blanchi mis sur le marché. Ces installations opèrent en grande partie en prestation de service, faute de financement. Au niveau de la transformation industrielle, on en dénombre une dizaine avec une capacité d'usinage de 440 000 T/an. Cependant, ces rizeries industrielles sont toutes inopérantes à ce jour.

- **Les acheteurs – les commerçants :** la collecte et la commercialisation du paddy est faite par des opérateurs privés pour leur propre compte ou ce sont les producteurs eux-mêmes qui se chargent de vendre leur production soit bord champ soit au niveau du marché local, après transformation ou non en riz blanchi.

- **Les importateurs :** La liste des importateurs de riz en Côte d'Ivoire permet de dégager les grandes tendances. Environ 50 entreprises émargent au fichier des douanes en qualité d'importateurs de riz au cours des années 2005 à mi 2008; les neuf (09) plus gros importateurs ont traité entre 98 et 99% du volume total des importations ivoiriennes de riz ; les six plus gros importateurs ont traité 95% des volumes de riz importés sur la période ; la plus grosse société d'importation (SDTM: Société de Distribution de Toutes Marchandises) a traité à elle seule 66% des volumes totaux de riz importé sur la période, avec 1 426 000 tonnes. Malgré le nombre élevé des opérateurs concernés, on note que l'importation du riz blanchi en Côte d'Ivoire est le fait d'un quasi monopole détenu par 10% du nombre des importateurs qui contrôlent 98% des importations.

- **La recherche :** Le système national de recherche sur le riz est composé du CNRA et de l'ADRAO (devenu AFRICARICE). La plupart des variétés de riz produites et vulgarisées en Côte d'Ivoire sont des obtentions de deux instituts de recherche, l'IDESSA (absorbé par le CNRA depuis 1998) et l'ADRAO (devenu AFRICARICE). Il faut noter que des variétés, le plus souvent de création récente, ne figurent pas dans le catalogue officiel où ne sont inscrites que des variétés certifiées. La production à grande échelle de ces



variétés et leur vulgarisation auprès des producteurs étaient de la responsabilité des structures paraétatiques : SATMACI (1960-1970), SODERIZ (1971- 1977), OSP (1985-1988), CIDV (1988-1994). Par la suite, à la faveur de sa politique de désengagement des activités productives dans les années 80, l'Etat a dissous ces structures. La relève n'a pu être assurée par le secteur privé et par les producteurs qui n'étaient ni préparés, ni organisés pour cela.

- Les structures d'encadrement et de formation : Des structures telles que l'ANADER, le FDFP, le CMR et de nombreux cabinets de formation sont fortement impliqués dans la formation et le renforcement des capacités des producteurs. Cependant, il faut noter que les producteurs manquent encore de pratique au niveau des activités de transformation, de structuration de leurs organisations et des capacités de négociation commerciale. Le PNR dans le cadre de la politique de relance de la production rizicole met un accent particulier sur le renforcement des exploitants des périmètres rizicoles, en matière de gestion des périmètres, de gestion de l'eau et de maîtrise des coûts de production.

- Le cadre institutionnel : l'Office Nationale de Développement de la Riziculture (ONDR) : elle a été créée par décret présidentiel N° 2010-202 du 15 juillet 2010. Elle remplace le Programme National Riz, créé par arrêté n° 015 du 12 mars 2003, qui était une structure rattachée directement au Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

Le PNR avait pour mission de:

- participer à l'élaboration des politiques et stratégies de développement et de promotion de la riziculture
- coordonner et suivre la mise en œuvre de tous les projets rizicoles
- organiser et gérer un système d'informations permettant d'évaluer l'ensemble des opérations d'importation, de production et de transformation du paddy et de mise en marché du riz.

Quant à l'ONDR, elle a pour mission de :

- 1- Organiser le cadre de concertation des acteurs de la filière
- 2- Concevoir et proposer des orientations en matière de la politique rizicole
- 3- Réguler la production nationale, les importations et les exportations
- 4- Apporter un appui au système de production

5- Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme durable de production et de diffusion semencière

6- Coordonner et suivre les investissements en matière d'infrastructures rizicoles

7- Mettre en place et gérer un système d'informations sur la filière

8- Organiser la transformation et la commercialisation

9- Promouvoir un label du riz local

10- Mettre en œuvre un mécanisme de financement durable, notamment par la création du Fonds de Développement de la Riziculture

11- Mettre en place un dispositif d'évaluation de la filière

12- Poursuivre les activités du Programme d'Urgence en disposant des moyens financiers du programme ainsi que des financements des banques étrangères.

- La commercialisation et la politique commerciale

Il n'existe à ce jour aucune mesure de soutien du prix au producteur, le secteur étant entièrement libéralisé, depuis la dissolution en 1995 de la Caisse de Péréquation des Prix (CPP).

Il n'existe pas de programmes spéciaux de crédits. Chaque projet de développement de la riziculture pouvant mettre en place si possible son propre mécanisme de crédit pour permettre aux producteurs d'accéder aux intrants et aux matériels agricoles. Les intrants agricoles (engrais et pesticides) anté-

rieurement exonérés de droit de porte sont soumis à la taxation préférentielle plafonnée à 8,1%, soit 5% de droit de douane (DD), 2,6% de redevance statistique (RSTA) et 0,5% de prélèvement communautaire de solidarité (PCS), en application à l'ordonnance n° 98112 du 6 mars 1998 portant abrogation de certaines dispositions relatives aux exonérations de droits et taxes d'entrée de certains produits.

Depuis la mise en place du TEC en 2000 au niveau de l'UEMOA, la fiscalité pour le riz blanchi importé est à 12 % le kg dont 10 % de droit de douane, 1% de redevance statistique et 1% de prélèvements communautaires de solidarité. Quant au paddy et à la semence, ils sont taxés à 7% le kg dont 5% de droit de douane, 1% de redevance statistique et 1% de prélèvement communautaire de solidarité. Le riz occupe donc une place importante dans l'économie ivoirienne.

Prix au consommateur : La forte augmentation des prix des denrées de première nécessité, dont le riz sur tous les marchés nationaux en mars 2008, a conduit la population ivoirienne à de multiples revendications sur le territoire national. Cette situation conjoncturelle a amené le Gouvernement à décider d'un certain nombre de mesures immédiates, notamment la réduction de la TVA et l'annulation des droits de douane pour certains produits, dont le riz. Toutefois, force est de constater

Tableau 5 : Prix de détail moyen du riz sur le marché national en 2009 (en F Cfa/kg)

Catégorie de riz	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim	Moy.	Moy.
					An. 2009	An. 2008
Riz de luxe	596	594	590	592	593	571
Riz de grde cons.	299	336	345	351	358	333
Riz local	396	412	413	408	408	392

Source : Institut National de la Statistique (INS)

Tableau 6 : Prix de détail moyen du riz sur l'année 2008 (en F Cfa/kg)

Catégorie de riz	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim	Moy. An.	Moy. An.
					2008	2007
Riz de luxe	514	580	600	591	571	497
Riz de grande consommation.	299	336	345	351	333	242
Riz local	343	386	416	421	392	301

Source : Institut National de la Statistique (INS)

que ces mesures n'ont pas eu d'incidence sur les prix aux consommateurs qui restent encore élevés. Ce sont donc les importateurs qui ont profité de cette situation.

- Le financement de la filière

Financement privé : Le problème du financement de l'agriculture se pose avec acuité, notamment l'accès de la petite paysannerie au crédit. La Côte d'Ivoire disposait jusqu'à la fin des années 80 d'une Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture (BNDA). Suite aux difficultés liées principalement à des problèmes de gestion et de gouvernance, cette structure a fait faillite et a été dissoute. Depuis cette dissolution, un vide persiste en matière de financement agricole au regard de la participation marginale des banques commerciales au développement de ce secteur. L'on estime à environ 3 % du total, le montant de crédit accordé à l'agriculture. L'essentiel de ce financement va prioritairement à la commercialisation des produits d'exportation (café et cacao).

En matière de micro-finance, les statistiques mentionnent que le pays dispose d'environ une cinquantaine de structures, dont les plus importantes sont :



la COOPEC, les Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC), le Fonds Local d'Épargne et de Crédit (FLEC). Malheureusement ces établissements sensés jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté, connaissent moult difficultés liées principalement à (i) l'impact de la crise sociopolitique de septembre 2002 (ii) la mauvaise gestion des risques (taux de recouvrement des prêts en deçà des espérances), (iii) coût de fonctionnement élevé obérant la rentabilité, (iv) une insuffisante implantation dans le milieu rural (v) un cadre institutionnel inadapté et souvent mal défini.

Le FIRCA : Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement des projets de la Filière Riz tels que validé le 15 février 2005, une concertation a été organisée par le FIRCA le 20 juillet 2006 avec les acteurs de ladite filière. Les participants ont convenu que :

1. La limite maximale de cotisation pour les cinq prochaines années (2007-2011), serait de 3 FCFA/kg de riz importé
2. Le taux de cotisation pour l'année 2007 serait de 2,62 FCFA /kg de riz importé
3. l'affectation des montants prélevés aux différents guichets du FIRCA comme suit :

- 1 Guichet I: Recherche appliquée 20%
- 2 Guichet II: Conseil / Formation 25%
- 3 Guichet III: OPA 40%
- 4 Guichet IV: Réserve 5%
- 5 Guichet V: Caisse de solidarité 5%
- 6 Guichet VI: Fonctionnement 5%

Tableau 7 : Structure du coût de production du riz blanchi - estimation à partir de comptes d'exploitation

	riz irrigué	Riz de bas-fonds	Riz pluvial de plateau
Rendements moyens	5t/ha	3,5 t/ha	1,5t/ha
Coût de production du paddy (CFA/kg) bord champ	92	92	76
Marge producteur	33	33	40
Frais de collecte à l'unité de décortiquage	5	7	10
Coût paddy rendu à l'unité de décortiquage	130	132	126
Coût matière à l'usage (Rdt=65%)	200 (65%)	210 (63%)	207 (61%)
Coût prestation d'usage (FCFA/kg)	50	50	50
Coût de revient riz blanchi (FCFA/kg)	250	260	257
Frais + marges de distribution (FCFA/kg)	75	75	75
Prix de vente au détail du riz local (FCFA/kg)	325	335	332

(Source : Etude CNUCED/OIF/APEXCI 2008)

A l'issue de cette rencontre, un accord de concertation a permis de proposer au MINAGRI, le 17/08/2006, un projet de décret instituant un prélèvement sur le riz importé au profit de la Filière Riz. Aucune suite n'a été donnée à ce jour, à ce projet de décret.

Au cours des discussions, les producteurs ont soulevé la question du financement des aspects de l'appui à la production du riz qui ne relève pas du mandat du FIRCA.

Sur ce point les débats ont montré que les producteurs souhaiteraient qu'un fonds de développement de la rizicul-

ture soit mis en place pour que le financement de toutes les activités d'appui au développement et à la promotion de la riziculture soit assuré. Ce fonds serait approvisionné par des prélèvements effectués sur le riz importé (5 FCFA /kg) et sur le riz local (5 FCFA /kg). Toutefois, le prélèvement sur le riz local ne pourra être envisageable que lorsque le système de commercialisation sera suffisamment structuré pour identifier un point de captage des cotisations.

Financement public : Suite à la hausse des prix des denrées alimentaires et aux crises sociales qui s'en sont suivies, l'Etat a suspendu l'application du prélèvement de 10 FCFA/Kg sur le riz importé pour l'approvisionnement du fonds de développement de la riziculture. Ce prélèvement devait débiter en décembre 2008.

Crédits alloués par les projets : Une part non négligeable des ressources accordées à l'agriculture provient des projets de développement financés par les institutions bilatérales et multilatérales qui dans leur stratégie d'intervention prévoient des crédits agricoles généralement destinés aux coopératives et groupements. Dans le cadre de la relance de la Filière Riz, la Côte

d'Ivoire bénéficie de l'appui financier de l'UE, de la BOAD, du FIDA, de la FAO et d'autres partenaires au développement pour le financement de son Programme d'Urgence Riz et son Programme de relance de la production rizicole, à hauteur de 17 milliards de FCFA sur la période 2008-2011.

AVANTAGES, CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

Forces de la filière : On peut noter l'existence d'un marché intérieur important et un effort d'organisation des producteurs, l'existence de variétés sélectionnées et à haut rendements (NERICA, WITA etc.) et la diffusion des résultats de la recherche. L'Etat a pris conscience de la position stratégique du riz tant au niveau de la sécurité que de la souveraineté alimentaire. Depuis juin 2008, il a été adopté, une stratégie de développement durable de la Filière Riz en Côte d'Ivoire et un Plan de relance de la production rizicole sur la période 2008-2012.

Menaces : Les risques encourus au niveau de la Filière Rizicole ivoirienne sont identiques pour l'ensemble des pays ouest africains qui voient la grande partie de leurs devises orientées vers l'importation des produc-

tions alimentaires de base. Au niveau international, il faut noter la situation tendue de l'offre et de la demande, de la hausse des cours mondiaux des matières premières, de la baisse continue et drastique des stocks mondiaux. La FAO a estimé à 45%, la régression des stocks des denrées alimentaires au cours des neuf (9) dernières années. L'autre risque réside dans la possibilité des pays gros exportateurs pour qui la production commercialisée représente à peine 10% de leurs productions nationales, de faire des retenues sur leurs produits. Le riz constituant ainsi un produit de souveraineté pour les pays. Compte tenu du niveau des importations évaluées à 50% des besoins de consommation, le risque élevé d'insécurité alimentaire est incontestable et démontré par les bilans alimentaires réalisés avec l'appui de la FAO au cours de la période 2001-2007.

Opportunités : La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel rizicole cultivable de 200 000 ha en condition irriguée dont 100 000 ha sont déjà identifiés dans le cadre de l'Etude pour l'élaboration d'un Plan de Développement de l'Irrigation (EPDI). L'évaluation des caractéristiques générales des aménagements hydro-agricoles en Côte d'Ivoire a fait ressortir trois (3) principaux types

Tableau 8 : Contraintes principales au secteur rizicole ivoirien

Segment de la filière	Contraintes/ Difficultés
Production	- Système itinérant et intensif de type pluvial (90% de la superficie et 80% de la production)
	- Faible productivité pour la culture pluviale / faiblesse des rendements
	- Problème d'accès à la terre et nombreux conflits fonciers
	- Insuffisance de mise en valeur des bas fonds dans l'ouest du pays
	- Faible maîtrise de l'eau et problème de gestion des périmètres aménagés à grand frais
	- Problème d'approvisionnement en intrants et en crédit agricole / fort enherbement
	- Faiblesse des organisations de producteurs / inexistence d'une interprofession
	- Coûts de production très élevés / problème de financement de la filière
Séchage/ Stockage	- Nombreuses pertes post récolte
	- Problème d'équipements et matériel de séchage et de stockage adéquat
Transformation	- Rizeries industrielles non fonctionnelles
	- Problème de qualité de la transformation/ calibrage, conditionnement, qualité etc.
Commercialisation	- Forte importation du riz (50%) / insuffisance de promotion du riz local
	- Problème de conditionnement et d'emballage
	- Inorganisation des circuits de commercialisation. Le riz plus apprécié et accessible aux populations en milieu rural

d'aménagement (aménagement sous barrage, prise au fil de l'eau (PFE) et pompage) et deux modes de gestion desdits aménagements (paysannat et entreprises agricoles). 412 périmètres hydro- agricoles, dont 184 avec barrage et 188 avec PFE ou seuil, 40 sites de pompage ont été identifiés sur l'ensemble du pays. Concernant la riziculture pluviale, avec des efforts d'amélioration des conditions, un gain moyen de productivité de 500 kg/ha peut être obtenu.

PERSPECTIVES DE LA FILIERE

Les défis de la filière sont de plusieurs ordres : soutenir les activités de production, promouvoir la production de qualité et le label local, promouvoir la consommation du riz produit en interne, créer un cadre de concertation entre les acteurs de la filière afin d'en faire une filière mieux organisée et compétitive, faire une large diffusion et appliquer les textes de lois et leurs décrets et mettre en place des outils pour obtenir des statistiques fiables au niveau du secteur riz. Pour résoudre le problème de données statistiques fiables de la production nationale, le gouvernement ivoirien, avec l'appui financier et technique de l'ADRAO et le soutien financier du gouvernement japonais, a lancé depuis le 20 août 2009, l'enquête de base sur la production nationale du paddy. Cette enquête pour un coût d'un peu plus de 37 millions FCFA, comprend : le dénombrement des ménages, les sta-

tistiques agricoles et l'écologie, la connaissance et gestion des stress relatifs à la production du riz.

Les propositions d'actions stratégiques sont issues du Plan stratégique et du programme de relance de la production rizicole 2008-2012. Il s'agit des actions suivantes à plusieurs niveaux: Systèmes de production : favoriser un développement poussé de la riziculture irriguée, améliorer la riziculture en condition pluviale et appuyer la production de semence de qualité qui représente un potentiel de 30% en riziculture. Il s'agira aussi d'appuyer la mécanisation et de renforcer les capacités de la recherche sur le riz.

Commercialisation du riz produit localement :

Appuyer la transformation locale en dotant les organisations professionnelles d'unités de transformation et de fonds de roulement et en créant des centres de collecte et d'achat du paddy ; faire la promotion du label du riz ivoirien pour amener les consommateurs à connaître et apprécier le riz ivoirien.

Renforcement de capacités :

Inciter l'installation des jeunes pour l'agriculture et les métiers ruraux ; renforcer les capacités des OPA rizicoles ; former les producteurs et apporter un conseil agricole adapté ; appuyer la collecte et le traitement des données sur la filière.

Financement : Inciter le secteur privé national et international à investir dans la filière et mettre en place un mécanisme de financement pérenne de la filière.

Cadre institutionnel : Doter la filière d'un cadre institutionnel cohérent pour la coordination des activités, notamment en ce qui concerne les missions de service public (planification, gestion de l'information, recherche, vulgarisation, formation professionnelle). Ce cadre permettra la conception et la gestion de la politique rizicole pour projeter, suivre et évaluer l'évolution de la filière.

La mise en place effective de L'ONDR par décret N° 2010-202 du 15 juillet 2010 vient instaurer ce cadre.

L'ONDR dans le cadre de ses attributions devra mettre en place :

- Un mécanisme de sécurisation foncière des aménagements existants et à venir, en vue de permettre leur exploitation optimale
- Un mécanisme de prélèvement sur les importations et la production nationale de riz
- Un mécanisme de production semencière satisfaisant et pérenne pour la Filière Riz qu'il gère.

Mesures d'accompagnement : Adapter et améliorer périodiquement les dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles, en vue d'assurer la compétitivité de la filière ; exploiter les accords internationaux (OMC, UEMOA, CEDEAO etc.) ; aménager la fiscalité sur le riz pour réduire les coûts de production ; réguler la production, les importations et la commercialisation ; sécuriser les exploitants et les détenteurs de droits coutumiers en ce qui concerne le foncier rural ; obtenir l'adhésion des industriels, des importateurs et des distributeurs à la politique rizicole nationale.



LE FIRCA ET LA FILIERE RIZ



TIACOH Thomas, président de l'ANARIZ-CI

PLANIFICATION DES ACTIVITES DE LA FILIERE RIZ

Le FIRCA a démarré son appui à la Filière Riz par l'organisation d'un atelier technique de planification en août 2004. Un portefeuille de 11 projets a pu être validé en février 2005 avec la production d'un catalogue de projets en avril 2005, prenant en compte les préoccupations et les attentes des acteurs de la filière.

La répartition du portefeuille de projets s'établit comme suit :

- 4 projets de recherche pour un coût de 666 040 000 FCFA
- 2 projets de conseil agricole pour un coût de 2 477 080 000 FCFA
- 1 projet de formation pour un coût de 172 303 000 FCFA
- 2 projets de renforcement de capacités des OPA pour un coût de 364 000 000 FCFA
- 2 projets d'étude et appui institutionnel pour un coût de 274 255 000 FCFA

Le coût global du portefeuille des 11 projets de la Filière Riz est de 3.953.678.000 FCFA, représentant 7,12% du coût total de l'ensemble des projets validés du FIRCA pour toutes les filières.

La plus grosse contrainte pour la réalisation de l'ensemble des projets de la Filière Riz est le manque de financement interne dû à l'absence de cotisation professionnelle.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS AU PROFIT DES ACTEURS DE LA FILIERE RIZ

Malgré l'absence de cotisation de la filière et son faible niveau d'organisation, le FIRCA, dans son souci d'accompagner la Filière Riz, a conduit un certain nombre d'actions qui ont été financées sur le Guichet Solidarité.

Les projets réalisés prennent en compte le renforcement des capacités des OPA, la formation, les études et l'appui institutionnel.

Le renforcement des capacités de six (6) coopératives en matière de production et de commercialisation de semence de riz. Ce projet a fait l'objet d'une convention signée en janvier 2007 entre le FIRCA et l'African Seed Network (ASN). Le coût total de la convention (y compris l'avenant) est de 31.016.000 FCFA et a été exécutée sur une période de 9 mois.

Le FIRCA et l'ASN ont exécuté le projet de « renforcement des capacités de six (6) coopératives en matière de production et de commercialisation de semence de riz ». Ce projet visait à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et de leurs coopératives en matière de production semencière et a concerné :

- 282 paysans membres de six (6) Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) localisées dans les départements de Yamoussoukro (COPRORIZ de Nanan), Adzopé (coopérative ACIRFA), Daloa (coopératives COPROCOVIDA & SAGATCHE), Gagnoa (CODERIZ) et Tiébissou (COPRORIZ)

- 18 techniciens de l'ANADER et des ONG encadrant les OPA bénéficiaires.

Le renforcement des capacités des OPA rizicoles (Appui institutionnel à l'Association Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire (ANARIZ-CI))

Ce projet a été précédé d'une mission d'évaluation des besoins réels d'appui des OPA rizicoles et de l'évaluation de la convention FIRCA / ASN /2007.

L'objectif de ce projet est de contribuer à rendre opérationnelles les OPA rizicoles et à en faire de véritables entités économiques. Cela s'est traduit par une convention entre le FIRCA et l'Association Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire (ANARIZ-CI). Cette convention signée en mai 2007 est arrivée à terme en avril 2010. Elle a mobilisé un financement de 73.160.000 FCFA et fera l'objet d'une évaluation finale avant fin 2011.



A travers cette convention, le FIRCA a permis à l'ANARIZ-CI de (i) se doter d'un Manuel des Procédures Administratives, Comptables et Financières, (ii) se former en planification des activités et disposer d'un Plan Stratégique de développement (2008-2011), (iii) obtenir une assistance technique (2 consultants sur une durée de 6 mois) pour ses coopératives membres, (iv) bénéficier d'un appui en équipement et en fonctionnement en vue d'être plus opérationnelle.

La formation des multiplicateurs de semences de riz

Vu l'incapacité de la Filière Riz à prendre part actuellement aux cotisations professionnelles pour le financement de son programme, le FIRCA a sollicité le FDFP pour le finance-

ment d'une phase pilote du « projet de formation des multiplicateurs de semences de riz », qui fait partie de l'enveloppe de 11 projets constituant le programme de la Filière Riz. Cette phase pilote a permis de former 371 riziculteurs des départements d'Aboisso, Agboville, Adzopé et Grand Lahou par les techniciens de l'ANADER-DR Sud.

Pour donner à ce projet pilote toutes les chances de réussite, un renforcement des capacités des techniciens de l'ANADER-DR Sud (7 Techniciens Spécialisés en Cultures Annuelles et 18 Animateurs de Développement Rural) sélectionnés pour assurer la formation et le suivi post formation des 371 riziculteurs, a été réalisé. Ce renforcement des capacités des agents de l'ANADER-DR Sud a été assuré par le FIRCA et l'ANADER-DR Sud dans le cadre d'un partenariat.

Ce projet a fait donc l'objet de deux (2) conventions mises en œuvre de décembre 2007 à septembre 2008:

Convention FIRCA/ANADER DR SUD, d'un coût de 4.179.750 FCFA, pour la formation des formateurs (Techniciens ANADER), pour le suivi des champs écoles de 371 riziculteurs qui devaient être formés dans le cadre de la convention signée entre le FIRCA, Le FDFP et l'ANADER.

Convention FIRCA/FDFP/ANADER pour la formation de 371 riziculteurs en techniques culturales de production de semences rizicoles. Le financement de cette convention a été supporté par le FDFP à hauteur de 22.369.250 FCFA.

Le renforcement des capacités des facilitateurs du projet CBSS/NERICA

Le FIRCA a apporté un appui financier en prenant partiellement en charge la formation à Yamoussoukro en 2008, des facilitateurs du projet CBSS/NERICA. Le montant décaissé est de 2.520.000 FCFA.

L'étude sur l'Etat des lieux de l'encadrement du riz et des autres productions vivrières

Cette étude d'un montant de 4.000.000 FCFA, commanditée en 2008, a fait ressortir le bilan de l'encadrement du riz et des autres productions vivrières, et identifié les attentes des producteurs qui se sentent abandonnés au niveau du conseil agricole, depuis le désengagement de l'Etat. Des propositions concrètes ont été formulées lors de l'atelier technique de restitution de ladite étude.

Appui à la formation des membres de l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEM-CI) et des contrôleurs semenciers de la Sous Direction des Semences et Intrants du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)

Suite à la sollicitation de l'ASN et du Ministère de l'Agriculture, le FIRCA a apporté un appui financier d'un montant de 7.597.300 FCFA à travers la mise en œuvre de la convention FIRCA/ASN/2010. La formation avait pour but de faire connaître aux responsables de l'ANASEM-CI et aux contrôleurs du MINAGRI, les règlements techniques harmonisés et les normes de production de semences en Côte d'Ivoire.

Au total, depuis la mise en œuvre de projets au profit de la Filière Riz, c'est près de 145.000.000 FCFA que le FIRCA a engagé directement ou avec l'appui du FDFP.

Toutefois, il convient de rappeler qu'avant la signature de ces différentes conventions et contrats, des

études préliminaires ont été commanditées et financées par le FIRCA pour la filière. Il s'agit notamment de :

- L'évaluation des besoins d'appui des organisations agricoles rizicoles
- La révision des textes de l'ANARIZ-CI
- L'étude de faisabilité du projet de formation des multiplicateurs de semences de riz.

PERSPECTIVES

Les enjeux de la Filière Riz ivoirienne sont liés à la sécurité et la souveraineté alimentaires. L'Etat de Côte d'Ivoire en mettant en place en juillet 2010, l'Office Ivoirien de Développement de la Riziculture (ONDR), en remplacement du Programme National Riz (PNR), en prend la pleine mesure.

Les défis majeurs qui attendent les acteurs de la Filière Riz ivoirienne concernent :

- L'organisation des acteurs, à travers la mise en place d'une interprofession forte et stable

- Le soutien à une production rizicole intensive et de qualité

- La mise à marché, à travers un circuit de commercialisation clair et crédible, du riz produit en Côte d'Ivoire

- Le financement interne de la filière à travers le fonctionnement effectif du Fonds pour le Développement de la Riziculture (FDR)

- La mobilisation des ressources au FIRCA pour le financement des divers projets et programmes identifiés en 2005, par les acteurs eux-mêmes.

Le FIRCA a toujours soutenu la Filière Riz en faisant jouer au sein des filières agricoles cotisantes, la solidarité. Et malgré la faiblesse de ses ressources, il est disposé à accompagner cette filière, disposant de potentialités énormes qui gagneraient à être exploitées.



A la découverte du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO / WAAPP)

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest, en abrégé PPAAO ou WAAPP en anglais, a été initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et mis en œuvre par le CORAF/WECARD qui assure sa coordination régionale. Son financement est assuré par la Banque Mondiale qui, à la faveur de sa contribution à la mise en œuvre du Pilier IV du Programme intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), élaboré par le NEPAD et portant sur la recherche agricole, la diffusion et le transfert de technologies, a mis en place un mécanisme de Prêt Programmatique Adaptatif ou Adaptive Program Landing (APL). Le PPAAO/WAAPP veut contribuer à l'amélioration de la productivité agricole tout en favorisant l'intégration régionale comme instrument de promotion d'une croissance partagée et de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.



WAAPP / PPAAO

WEST AFRICA AGRICULTURAL PRODUCTIVITY PROGRAMME
PROGRAMME DE PRODUCTIVITE AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le PPAAO/WAAPP vise comme objectif, l'amélioration de la productivité agricole, tout en favorisant l'intégration régionale comme instrument de promotion d'une croissance partagée et

de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Le PPAAO / WAAPP est la première phase d'un Prêt Programmatique Adaptatif de 10 ans (en anglais Adaptive Program Landing ou APL).

Cet APL sera progressivement élargi à tous les pays de la CEDEAO éligibles à un appui sous-régional de la Banque Mondiale. Le résultat attendu à la fin du programme de 10 ans est une augmentation de la productivité de 25% des filières agricoles majeures des pays participants qui sont en phase avec les priorités régionales, en matière de Recherche Développement.

LES BENEFICIAIRES DU PROJET

Le projet est ouvert à l'ensemble des 15 pays de la CEDEAO et l'entrée des différents pays se fait par groupe de pays, en fonction de critères, dont notamment, l'état des relations du pays avec la Banque Mondiale et son niveau de préparation. Ainsi, les pays suivants constituent les différents groupes de pays de la 1ère phase, dite WAAPP 1 :

- WAAPP 1.A : le Ghana, le Mali et le Sénégal, en 2007

- WAAPP 1.B : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Nigeria, depuis le 30 septembre 2010

- WAAPP 1.C : le Bénin, la Gambie, le Niger, le Togo, et les pays de l'Union du Fleuve Mano (Guinée, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire), en cours de préparation. La Côte d'Ivoire bénéficie

ciera d'un financement pour le volet riz dans le cadre du WAAPP I.C.

Les deux derniers pays de la CEDEAO feront leur entrée dans le WAAPP au fur et à mesure de leur niveau de préparation et de la nature de leur relation avec la Banque Mondiale comme précédemment énoncé.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les bénéficiaires du Projet sont l'Etat ivoirien, au travers des ministères et structures sous tutelle, les producteurs du secteur du vivrier, les éleveurs de porcs et de volailles traditionnelles, le secteur privé de transformation agricole, les commerçants de vivriers, etc.

COMPOSANTES DU WAAPP COTE D'IVOIRE

Le WAAPP Côte d'Ivoire est bâti sur le modèle des autres pays et comprend 4 composantes. Sa spécificité réside dans le choix des spéculations qui font l'objet du financement. Ainsi, la banane plantain, le maïs, le manioc, l'igname, le riz, le porc et la volaille traditionnelle ont été retenus pour la 1ère phase. De façon générale, le choix des spéculations est basé sur une étude sous régionale, réalisée par le CORAF/WE CARD, en prenant en compte la sécurité alimentaire, les potentialités existantes pour l'amélioration

de la productivité et le caractère sous-régional (spéculation partagée par au moins 3 pays de l'espace CEDEAO). L'objectif de développement du projet est de générer et de vulgariser des technologies éprouvées en Côte d'Ivoire et dans les pays de la CEDEAO, dans les domaines prioritaires identifiés dans le plan d'actions du cadre de la politique agricole de la CEDEAO.

Le Projet s'articule autour de quatre composantes : (i) Conditions Propices à la Coopération Régionale en Matière de Développement et de Dissémination de Technologies Améliorées (ii) Centres Nationaux de Spécialisation (iii) Financement à la Demande du Développement et de l'Adoption des Technologies et (iv) Coordination, Gestion, Suivi et Evaluation du Projet.

Trois résultats principaux sont attendus à savoir :

- Les rendements en plantation de banane plantain en milieu paysan atteignent au moins 50% du potentiel de production
- Les textes nationaux relatifs aux semences, plants et pesticides conformes à la réglementation de la CEDEAO sont effectivement appliqués
- Au moins deux (2) technologies éprouvées issues des Centres Nationaux de Spécialisation des pays membres du

PPAAO/WAAPP sont adoptées par 25% des acteurs concernés par ces technologies.

Quant aux indicateurs des résultats du projet, ils sont de deux ordres. Il faut d'une part, qu'au moins trois technologies éprouvées dans chacun des domaines de la banane plantain soient mises au point à la fin du projet et d'autre part, qu'au moins deux de ces trois technologies éprouvées permettent d'augmenter la production nationale de banane plantain de 15%.

Composante 1- Conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologies

Cette composante vise à renforcer : (i) l'harmonisation des textes au niveau national avec ceux adoptés dans le cadre communautaire (CEDEAO) en matière de semences et plants, de pesticides et d'engrais, (ii) les mécanismes et les procédures pour la dissémination des technologies améliorées existantes ou développées au sein des pays membres de la CEDEAO. Elle vise également à faciliter la circulation de l'information au niveau national et sous régional. En Côte d'Ivoire, à travers cette composante, un appui sera apporté au





MINAGRI (DPAD et DPVCQ) en termes (i) d'équipement (véhicules, matériels informatiques), (ii) de mise en conformité avec ceux de la CEDEAO ou de l'UEMOA, des textes nationaux sur les semences et plants et sur les pesticides et les engrais, (iii) de formation du personnel, (iv) d'édition et diffusion des textes réglementaires et (v) d'ateliers et de séminaires.

Cette composante permettra d'apporter également un appui au MIPARH (DSV) pour la formation du personnel, l'édition et la diffusion des textes sur la pharmacie vétérinaire. Enfin, elle sera mise à profit pour renforcer les capacités du Système National de Recherche Agronomique (SNRA), en matière d'information et de communication sur les technologies agricoles existantes.

Composante 2 - Centre National de Spécialisation (CNS)

Cette composante vise à développer un centre de spécialisation sur la banane plantain qui devra à terme, devenir un centre d'excellence pour la sous région. A travers cette composante, le projet appuiera : (i) la réhabilitation des locaux et des infrastructures d'expérimentation ainsi que le renouvelle-

ment des équipements de la station de recherche sur la banane plantain du CNRA à Azaguié, (ii) le renforcement des capacités des chercheurs et techniciens intervenant dans le CNS, y compris la formation de jeunes chercheurs, (iii) le renforcement du dispositif de l'ANADER pour assurer l'adoption accélérée des technologies et (iv) le renforcement des équipements du laboratoire de pédologie de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA), (v) le financement des programmes du CNRA et des autres institutions du CNS, notamment I2T, pour la conservation et la transformation de la banane plantain. Des partenariats seront développés avec deux institutions de recherche intervenant sur la banane plantain en Afrique, à savoir l'IITA à Ibadan et le CARBAP au Cameroun.

Composante 3 - Financement à la demande du Développement et de l'Adoption des Technologies

Cette composante vise à renforcer le mécanisme de financement à la demande de la Côte d'Ivoire, à travers le FIRCA, pour répondre aux besoins d'amélioration de productivité des acteurs des filières agricoles. Les filières

retenues sont (i) la banane plantain, (ii) le manioc, (iii) l'igname, (iv) le maïs, (v) le porc et (vi) la volaille traditionnelle. A la revue à mi-parcours, cette liste pourrait être modifiée de commun accord avec la Banque Mondiale et le Gouvernement.

Le projet appuiera : (i) une dotation au fonds compétitif pour le financement des activités de génération et d'adoption de technologies, (ii) le renforcement des capacités de production et de diffusion de semences et plants améliorés en complément des actions déjà financées par les autres partenaires au développement, (iii) le financement pour l'adaptation et la diffusion des technologies issues des centres de spécialisation de la sous région, (iv) le renforcement institutionnel du FIRCA, notamment en matière de procédures, de ressources humaines, et d'équipements. Les procédures de financement qui seront utilisées sont celles du FIRCA.

Composante 4 - Coordination, Gestion et Suivi-Evaluation du projet

Cette composante vise la mise en place d'un système efficace et efficient de gestion, de suivi et d'évaluation du projet. Le projet financera : (i) les équipements et services requis spécifiquement pour l'exécution du projet, (ii) le recrutement de personnel complémentaire, (iii) le renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion du projet, (iv) les études et enquêtes pour établir la situation de référence et suivre l'évolution des indicateurs, (vi) le fonctionnement des organes d'orientation (Comité de Pilotage) et de gestion du projet (Unité de Coordination), (vii) la supervision et le suivi évaluation.

Signalons que le coût du projet est estimé à 40.2 millions de \$ US, provenant de l'International Development Association (IDA) pour 30.0 millions, du Global Food Crisis Response Programme (GFRP) pour 6 millions, la contrepartie ivoirienne pour 3.0 millions, de la Filière Café-Cacao (CGFCC) pour 0.30 million et des bénéficiaires pour 0.9 millions en nature.

Organisation institutionnelle du PPAO/WAAPP

Le PPAO/WAAPP est un projet sous-régional et son exécution au niveau régional a donc été confiée au CORAF/WECARD, agence d'exécution mandatée par la CEDEAO, qui assurera la coordination de la mise en œuvre et la cohérence des programmes nationaux.



Au niveau national, chaque pays met en place un dispositif institutionnel propre pour l'exécution du projet. Ainsi, en Côte d'Ivoire, le projet sera mis en œuvre, sous l'autorité du MINAGRI et sous la supervision du Comité de Pilotage, par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), désigné comme agence d'exécution par les Autorités ivoiriennes. Le Comité de pilotage (CP) sera présidé par le Ministère de l'Agriculture, avec en son sein un secrétariat technique. Le CP se réunira au moins une fois par trimestre et autant de fois que nécessaire. Il participera aux activités du comité régional de pilotage (CRP).

Le Comité de Pilotage comprend de manière paritaire, des représentants des Ministères impliqués dans le projet et des représentants des professions agricoles dont les agro-industries.

La Cellule de Coordination est intégrée au sein du FIRCA dont le Directeur Exécutif est le Coordonnateur du Projet. Le choix du FIRCA a fait l'objet d'une évaluation de ses capacités fiduciaires par une équipe de la Banque Mondiale. A l'issue de cette évaluation, les experts de la Banque Mondiale ont jugé le FIRCA apte à répondre aux conditions minimales requises pour gérer les ressources de la Banque Mondiale, mais que ses procédures et ses capacités devraient être renforcées par du personnel complémentaire, notamment un Auditeur Interne, un Spécialiste en Gestion Financière et un Spécialiste en Passation des Marchés.

Dans ce cadre, une convention devra être signée entre le MINAGRI et le FIRCA, pour l'exécution du projet et une autre entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le FIRCA, pour

la gestion des ressources financières, dans le cadre d'un Accord de Rétrocession. Les ressources du projet feront l'objet d'un transfert direct au FIRCA, qui en assurera la gestion, conformément à son mode de fonctionnement, à travers un compte spécifique ouvert dans les livres d'une banque commerciale acceptable par la Banque Mondiale. Ce compte sera alimenté, via le circuit de la dette public, à partir d'un compte projet logé à la BCEAO.

Pour sa bonne exécution, le Programme est doté de trois (3) manuels :

- Le manuel d'exécution (ME)
 - Le manuel des procédures administratives, financières et comptables
 - Le manuel de suivi et évaluation
- Ces manuels décrivent (i) les responsabilités et les relations entre les différentes Institutions impliquées, (ii)



les procédures et méthodes de gestion et d'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles du Programme et (iii) les modalités et mécanismes de suivi-évaluation pour assurer une exécution harmonieuse du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) en Côte d'Ivoire.

PROCESSUS DE PRÉPARATION DU WAAPP 1b EN CÔTE D'IVOIRE

1. Depuis la réunion d'Abuja (Nigeria) du 24 au 26 juin 2009, la Côte d'Ivoire a engagé le processus de préparation du PPAAO/WAAPP, avec la participation du MINAGRI, du CNRA et du FIRCA à l'atelier préparatoire de la 2ème phase du projet et la désignation du MINAGRI comme tutelle du projet et du FIRCA, comme Unité de Coordination Technique et Fiduciaire du projet

2. Le processus de préparation du projet a démarré le 1er octobre 2009, avec les principaux partenaires potentiels du projet et a abouti à la rédaction du document projet du pays, sous la supervision du MINAGRI.

3. Le MINAGRI et le FIRCA ont ensuite participé à la 2ème réunion de consultation sous-régionale sur le PPAAO/WAAPP, à Abuja, du 04 au 06 novembre 2009, pour présenter le document pays et informer le CORAF/WECARD, la Banque Mondiale et les autres pays candidats à l'adhésion sur le niveau d'avancement du processus de préparation du projet.

4. Un atelier national a été organisé le 08 décembre 2009, en vue de restituer les recommandations et conclusions de la 2ème réunion d'Abuja aux acteurs nationaux et prendre les dispositions nécessaires pour préparer la mission de pré-évaluation de la Banque.

5. Du 12 au 16 janvier 2010, la Banque Mondiale a organisé une mission de pré-évaluation en Côte d'Ivoire pour, d'une part enregistrer l'engagement des autorités ivoiriennes et d'autre part, apporter son assistance à la préparation des documents. A l'issue de cette mission, l'Aide-mémoire produit a indiqué les dispositions à prendre et les documents à produire par la partie ivoirienne, avant l'éva-

luation du projet et les négociations.

6. La mission d'évaluation s'est déroulée du 30 mars au 02 avril 2010. Au cours de cette mission, la Banque a informé les autorités ivoiriennes de la requalification du financement IDA en don. Les autorités ivoiriennes ont, à leur tour, réitéré les engagements antérieurs, notamment sur les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre et indiqué le montant de la contrepartie financière, fixé à 3.0 millions de \$ US. A l'issue de cette mission d'évaluation, l'ensemble des documents demandés (Manuels, projets d'arrêtés, projets d'accord de rétrocession, divers documents techniques...) a été transmis à la Banque Mondiale.

7. L'objectif recherché par le calendrier de travail est de présenter le dossier du WAAPP 1b au Conseil d'Administration de la Banque au mois de mai 2010, en vue d'une mise en vigueur du don en septembre 2010. Dans ce cadre, la Banque a organisé une réunion de discussions techniques sur le Programme pour les trois nouveaux pays, du 06 au 11 avril 2010, à Ouagadougou (au Burkina Faso), en vue de la préparation des négociations.

8. La délégation de la République de Côte d'Ivoire, conduite par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), comprenait sept (07) membres : 3 du MEF, 2 du MINAGRI et 2 du FIRCA. Cette réunion, dont les objectifs étaient de (i) valider les différents projets d'accords, (ii) valider le Montage institutionnel et (iii) valider les différents mécanismes de mise en vigueur et d'exécution du Programme, a permis à la délégation ivoirienne et à la Banque de s'accorder sur les points ci-dessous :

- L'Objectif de développement, les Indicateurs, et les Composantes du projet ont été discutés et validés ; les chiffres des indicateurs du Cadre des résultats ont été définis, ainsi que les périodes de mesure de ces indicateurs

- Les arrangements institutionnels proposés ont été discutés et validés ; pour la Côte d'Ivoire, il a été convenu de faire signer :

* deux Accords nationaux : un Accord de Rétrocession entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le FIRCA et un accord d'Exécution du projet, entre le MINAGRI et le FIRCA

* Un Accord de financement entre l'IDA et la Côte d'Ivoire

* Un Accord de don entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale pour le Don Espagnol du Fonds Fiduciaire sur la Réponse à la Crise Alimentaire (FPCR)

* Un Accord de rétrocession entre la Côte d'Ivoire et le CORAF/WECARD.

- Les différents accords de don, d'exécution et de rétrocession sont des conditions de mise en vigueur de l'Accord de financement, après sa signature par l'IDA et la Côte d'Ivoire.

- En matière de gestion financière, un compte désigné sera ouvert pour le CORAF/WECARD et sera alimenté directement par l'IDA ; un compte désigné sera ouvert à la BCEAO pour recevoir les fonds de l'IDA. Un compte de projet sera ouvert dans une Banque commerciale jugée acceptable par l'IDA et géré par le FIRCA pour recevoir les transferts provenant du Compte désigné et pour effectuer le paiement des activités du projet.

- En matière de passation de marchés, des propositions ont été faites pour atténuer les risques jugés de "modéré à substantiel" par les experts de la Banque. Pour la Côte d'Ivoire, le FIRCA devra recruter un spécialiste en passation de marchés et a obtenu la possibilité de recruter au démarrage, une personne ressource pour appuyer l'activité de passation de marchés.

- En matière de décaissement, le principe du financement rétroactif a été adopté pour l'ensemble des pays, à compter d'octobre 2009. Les lettres de décaissement ont été également validées et les montants minimums de demande de retrait de fonds ont été plafonnés par pays.

- La date d'achèvement du projet a été fixée à 6 mois après la fin du projet et la date limite d'entrée en vigueur de l'Accord de financement pour tous les pays à juillet 2011.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

A l'issue de l'atelier de Ouagadougou, la Banque Mondiale a autorisé les pays candidats à élaborer un programme intérimaire et à rechercher des ressources nationales pour en assurer le préfinancement.

Ainsi, en accord avec le MEF et le MINAGRI, un programme intérimaire a été élaboré et transmis à la Banque Mondiale. Le Conseil d'Administration du FIRCA, sollicité pour contribuer au financement du programme intérimaire, a donné son accord au cours de sa session de juin 2010.

Sur la base du programme intérimaire et grâce au préfinancement du FIRCA, les activités préparatoires au projet ont démarré.

Activités menées ou en cours

Au plan institutionnel

- 27 avril 2010 : Signature d'un Arrêté par le MINAGRI, portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage

- 28 avril 2010 : Signature de 6 Arrêtés par le MINAGRI relatifs à la redynamisation du secteur semencier en Côte d'Ivoire

- 12 mai 2010: Transmission par le MINAGRI à la Banque Mondiale du projet d'Accord d'Exécution du PPAO/WAAPP 1.b

- 17 mai 2010 : Désignation du Point focal Environnement par le MINAGRI

- 18 mai 2010 : Transmission de l'accord de la Côte d'Ivoire pour la transformation des discussions techniques en accord de négociation en vue de la présentation des documents ad hoc du Programme au Conseil d'Administration de l'IDA.

- Août-Sept. 2010 : Appui des Institutions ivoiriennes à la confirmation du financement du Don espagnol par la CEDEAO

- 18 mai 2010 : Accord du Conseil d'Administration du FIRCA pour un préfinancement du programme intérimaire

- Juin 2010 : Transmission à la Banque Mondiale par le MINAGRI du programme intérimaire, en vue de sa mise en œuvre

- Juillet 2010 : Acquisition d'un bâtiment pour les bureaux du WAAPP Côte d'Ivoire et lancement des appels d'offres pour l'aménagement et l'équipement des bureaux

- Juillet 2010 : Avis de non objection (ANO) de la Banque pour le recrutement du personnel et lancement de la procédure de recrutement (i) Spécialiste en Passation des Marchés, (ii) Spécialiste en Gestion Financière, (iii) Auditeur Interne et (iv) Responsable Technique

- 18 août 2010 : Présentation du Programme à la conférence budgétaire en vue de l'inscription de la contrepartie ivoirienne au budget 2011

- 05 octobre 2010 : Transmission du Plan de Passation des Marchés (PPM) des 18 premiers mois (version corrigée) à la Banque pour ANO

- 24 au 30 octobre 2010 : Participation à la 3ème réunion du Comité Régional de pilotage à Bamako au Mali.

Au plan technique

- Poursuite de la concertation au niveau national avec la mise en œuvre de la matrice d'action de la Délégation ivoirienne aux discussions techniques de Ouaga

- Elaboration du Programme Intérimaire de juillet à septembre 2010

- Affinage des programmes de recherche et développement sur la banane plantain à travers:

- * Séance de travail avec une équipe de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), spécialisé dans la recherche sur les cultures vivrières, notamment la banane plantain, l'igname et le manioc à Abidjan

- * Voyage d'une délégation ivoirienne (MEF, MINAGRI, FIRCA, ANADER, CNRA) et de la Banque Mondiale à IITA Ibadan (Nigeria) et à Kumasi (Ghana) sur le WAAPP 1.a et signature d'un accord de partenariat avec IITA

- * Voyage d'une délégation ivoirienne (MEF, MINAGRI, FIRCA, ANADER, CNRA, I2T) au CARBAP (Cameroun) et signature d'un accord de partena-



riat avec le CARBAP

- Préparation des Dossiers d'Appel Offre avec l'aide d'un consultant

- Lancement du processus de recrutement du personnel complémentaire (SGF, SPM, Auditeur Interne et Responsable Technique)

- Lancement des 1ers projets sur la Composantes 3 S/C: production de semences et plants, à travers:

* Appui-conseil à 630 producteurs de banane plantain en vue de la production de rejets dans les départements d'Aboisso, d'Agboville, Adzopé, de Divo, de Soubré et d'Abengourou (Convention avec l'ANADER)

* Production de boutures de manioc, dans les départements de Divo et Lakota, à travers la création de parc à bois communautaire par les femmes de la COFESUD (Convention avec l'ONG OPEIF-Afrique avec l'assistance technique du CSRS)

* Production de semences de base de maïs (Convention avec le CNRA)

* Production de boutures de base de manioc dans les Départements de

Tiassalé, d'Abidjan et de Gagnoa (Conventions avec le CSRS et avec le CNRA)

Activités à venir

- Signature des accords de financement
- * Accord de don entre la Côte d'Ivoire et l'IDA

* Accord de rétrocession entre la Côte d'Ivoire et le CORAF

- Signature des différents accords

* Accord d'exécution MINAGRI/FIRCA

* Accord de rétrocession MEF/FIRCA

- Signature des conventions d'exécution pour la composante 2 (CNS)

• Atelier de finalisation des projets de R/D du CNS (2)

• Atelier de lancement du programme

• Mise en place du Comité de Pilotage

• Atelier d'information des parties prenantes (Etat de Côte d'Ivoire, Ministères techniques, Producteurs et leurs organisations, Acteurs et opérateurs de la chaîne de valeurs des filières retenues, Institutions et structures de recherche, de formation et de vulgari-

sation, ONG's, etc)

- Lancement des ateliers de planification pour les filières (i) manioc, (ii) igname, (iii) maïs, (iv) banane plantain, (v) porc et (vi) volaille traditionnelle (c.3)
- Elaboration des PTBA et adoption par le Comité National de Pilotage

Conditions de mise en vigueur

Les conditions de mise en vigueur sont :

- La signature des accords de Don entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale et de rétrocession entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le CORAF/WECARD

- La ratification de l'accord de don par les autorités ivoiriennes et la réalisation de consultations juridiques

- La signature des accords d'exécution entre le MINAGRI et le FIRCA et de rétrocession entre le MEF et le FIRCA

- Le recrutement d'un Spécialiste en Gestion Financière, d'un Spécialiste en Passation des Marchés et d'un Auditeur Interne.

FILIERE CAFE-CACAO

L'ANADER restitue les résultats de l'amélioration de la productivité des vergers et de la qualité des produits au champ

Les 05 et 06 Octobre 2010, s'est tenu à l'hôtel Indénié d'Abengourou, un atelier portant sur le bilan du projet « amélioration de la productivité des vergers et de la qualité des produits au champ » et la restitution des résultats de l'exercice 2009/2010. Cet important atelier a été suivi de la signature des premiers avenants aux contrats d'exécution dudit projet conclus en 2009 entre le FIRCA et les Directions Régionales de l'ANADER des zones de production du café et du cacao.

L'atelier a porté sur la présentation des résultats techniques de la campagne 2009-2010, à savoir, l'appui technique aux producteurs bénéficiaires de produits phytosanitaires, l'approvisionnement des producteurs en matériel végétal amélioré de caféier et de cacaoyer, le transfert des technologies d'amélioration de la productivité des vergers et la sensibilisation des producteurs à la qualité du café et du cacao. Les Directions Régionales de l'ANADER, ayant exécuté le projet, ont tour à tour présenté leurs résultats. Ainsi, en ce qui concerne l'appui au traitement phytosanitaire, l'on note qu'à la fin de l'opération, 64 615 producteurs bénéficiaires ont pu traiter 243 350 ha de plantation contre les mirides. Quant à l'approvisionnement en matériel végétal, on note que sur l'ensemble de la zone cacaoyère, 11 102 ha de plants ont été produits et permis la création de 7 013 ha et la replantation de 2 188 ha. S'agissant du café, il faut signaler qu'à défaut de subvention et au regard de la faiblesse actuelle des cours, les demandes en semences de café ne sont pas importantes. Il est à signaler aussi que le transfert des technologies s'est opéré, à travers plusieurs outils comme la formation, l'information et la sensibilisation. Ces activités ont permis de toucher directement environ 150 000 producteurs sur l'ensemble de la zone cacaoyère et de disposer d'une base de données permettant d'enregistrer l'ensemble des bénéficiaires des actions du projet.



A la fin des présentations, les producteurs se sont félicités de la reprise du conseil agricole aux producteurs de café et de cacao. Ils ont reconnu que malgré des contraintes qui limitent l'application des connaissances acquises avec les techniciens de l'ANADER, les outils de formation utilisés permettent le renforcement continu de leurs capacités.

La deuxième phase de l'atelier a porté sur l'analyse des résultats et des indicateurs du plan d'action 2010/2011. Ainsi, l'atelier a examiné le projet de plan d'action élaboré lors de la dernière réunion à Yamoussoukro. Ce document a servi de base de travail à une équipe restreinte désignée pour réviser les principaux résultats et les indicateurs retenus dans le plan d'opé-

ration 2010/2011. Cette équipe, dirigée par l'unité centrale de suivi-évaluation et comprenant la coordination nationale, a analysé et formulé des propositions de résultats et d'indicateurs. Les travaux ont été présentés et validés en plénière.

Etaient présents à cet atelier, outre le FIRCA, le Conseil National des Sages de la Filière Café Cacao (CNS), le Comité de Gestion de la Filière Café Cacao (CGFCC), les producteurs de café cacao, les Directeurs Régionaux de l'ANADER avec leurs Coordonnateurs Régionaux du projet et les représentants de la Direction Générale de l'ANADER, soit au total 82 participants.

FILIERE CAFE-CACAO

Les producteurs reçoivent l'appui du CGFCC pour la Relance de la Cacaoculture dans les départements de Bouaflé et Sinfra

Le Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC), a procédé le mercredi 27 Octobre 2010, à N'dènoukro, village situé à 15 km de Bouaflé, au lancement du programme spécial d'appui à la cacaoculture dans les départements de Bouaflé et Sinfra. Cette cérémonie a enregistré la présence des autorités préfectorales des deux départements, des Chefs traditionnels, des Présidents des Conseils Généraux, du Représentant du Président du Conseil National des Sages (CNS), des Représentants des Directeurs Généraux de l'ANADER, du FIRCA et du CNRA, des planteurs, des acteurs et partenaires de la Filière Café-Cacao.



En 2003, les producteurs de cacao du département de Sinfra, ont fait l'amer constat de la présence d'une maladie qui a quasiment détruit leur verger. Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) dépêché sur les lieux a diagnostiqué une maladie dénommée Swollen Shoot, ou « balai de la folle », provoquée par un virus (*Theobroma virus* ou Cacao Swollen Shoot Virus).

A partir de cet instant, le FIRCA a engagé des discussions avec le CGFCC, en vue d'obtenir un financement pour la lutte contre la maladie.

La cérémonie de lancement du programme spécial d'appui à la cacaoculture dans les départements de Bouaflé et Sinfra, est donc le prétexte pour le CNRA, de présenter aux populations, les résultats des travaux de recherche pour éradiquer la maladie du le Swollen Shoot dans ces départements. Ainsi, une visite des parcelles de cacao sélectionné du CNRA et de serre d'étude du Swollen Shoot à Bouaflé a été effectuée, donnant l'occasion à Dr ADIKO, Représentant le Directeur Général du CNRA, de mettre en exergue la contribution de son institution à la lutte contre la maladie.

Le Directeur Général Adjoint de l'ANADER, Docteur CISSE Sidiki, a rendu hommage au CGFCC, au FDPCC et au FIRCA pour leurs collaborations qui ont permis à son institution d'accompagner pleinement les producteurs de café-cacao. L'Administrateur provisoire du FDPCC, M. N'Guessan a pour sa part, stigmatisé le danger du Swollen Shoot, avant de féliciter le CNRA pour la qualité du travail abattu pour éradiquer la maladie et contribuer à la relance de la cacaoculture.

Les représentants du Conseil National des Sages (CNS) et des producteurs de Café-Cacao ont aussi tour à tour, remercié le CGFCC, le CNRA, l'ANADER et le FIRCA pour leur implication dans la lutte contre le Swollen Shoot.

Le Préfet de Région, Préfet du département de Bouaflé et président de la cérémonie a incité la population à respecter les instructions et les conseils pour relancer la cacaoculture dans leur département. Il a encouragé les producteurs et surtout la jeunesse à se retrousser les manches et à se mettre résolument au travail pour que dans un délai de trois ans, la croissance et la richesse soient de retour dans la Marahoué, avec la cacaoculture./.

Filière HEVEA

Le FIRCA évalue les prestataires chargés du conseil agricole

En collaboration avec l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), le FIRCA a organisé du 23 Août au 07 Octobre 2010, la troisième édition des ateliers de restitution des contrats de prestations pour l'assistance technique des planteurs d'hévéa. Cette série de restitution s'est déroulée dans les quinze (15) zones de production hévéicole du pays. Ont pris part à ces ateliers, les Préfets, Sous Préfets, Présidents des Conseils Généraux, Maires des différentes localités visitées, les planteurs, les prestataires de l'assistance technique, les acteurs et partenaires de la Filière Hévéicole.



Suite au désengagement de l'Etat de la filière en 1996 et à l'arrêt en 2001 de l'encadrement aux planteurs d'hévéa version APPH, la profession a observé de nombreuses dérives dans la création et l'exploitation des parcelles. Cette période a été également durement ressentie par la filière qui a exprimé la nécessité de reprendre l'assistance aux planteurs. De ce fait, les concertations entre l'APROMAC et le FIRCA en 2004, ont abouti à la reprise de l'encadrement, condition indispensable au développement d'une hévéaculture de qualité.

En 2009, le FIRCA a signé, pour la période 2009-2011, des contrats de prestation de service avec neuf opéra-

teurs de la Filière Hévéa, répartis dans les quinze secteurs hévéicoles.

Le contrat prévoyait, outre le suivi périodique des activités conduites, une restitution annuelle aux planteurs. C'est en application de cette disposition que la restitution s'est déroulée, dans les quinze (15) zones hévéicoles du pays à savoir, Grand-Béréby, San-Pedro, Soubré, Guiglo, Daloa, Gagnoa, Aboisso, Bonoua, Bettié, Abengourou, Daoukro, Anguédédou, Dabou, Grand-Lahou et Tiassalé. Cette série de restitution s'est déroulée en présence des Préfets, Sous Préfets, Présidents des Conseils Généraux, Maires des différentes localités visitées, des planteurs, des prestataires

de l'assistance technique, des acteurs et partenaires de la Filière Hévéa.

Les allocutions prononcées par les représentants du Directeur Exécutif du FIRCA et du président de l'APROMAC et chaque autorité de la localité abritant la restitution, ont mis en exergue, la contribution de l'hévéaculture à la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Au terme de ces allocutions, chacun des prestataires retenus pour l'assistance technique a présenté le bilan des actions qu'il a conduites de 2009 à la mi 2010 au profit des producteurs de sa zone d'intervention, tout en mentionnant également les difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission.

Cette cérémonie de restitution a offert l'opportunité aux bénéficiaires d'échanger directement avec l'opérateur. En effet, les débats qui ont suivi la présentation de chaque prestataire, ont permis aux participants d'échanger sur les actions conduites en leur faveur et de faire des propositions, afin que leurs préoccupations soient prises en compte.

Signalons que l'accroissement des besoins en caoutchouc naturel est régulier et représente un des facteurs de l'essor de cette culture. Les ressources que génère cette culture émergente sont encourageantes et la filière ambitionne de porter à l'horizon 2020, la superficie à 300 mille hectares et la production actuelle de 200 mille tonnes, à 600 mille tonnes de caoutchouc sec.

Filière HEVEA

Premier atelier de l'IRRDB en Afrique

L'international Rubber Research and Development Board (IRRDB) en collaboration avec l'Association des Professionnels de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), a organisé du 26 au 29 septembre 2010, à Daoukro, un atelier international sur les technologies d'exploitation de l'hévéa et l'impact économique des maladies sur cette culture.



Cet atelier a réuni 83 participants et experts venus de la Malaisie, de l'Inde, du Ghana, de l'Éthiopie et de la Côte d'Ivoire, ainsi que les principaux acteurs de la Filière Hévéa.

Dans son allocution, le Secrétaire Général de l'APROMAC, représentant le président de cette association, a insisté sur le rôle de l'hévéaculture dans la lutte contre la pauvreté dans les régions de production.

Le président de l'IRRDB a dit sa joie de participer au premier atelier de l'organisation organisé en Afrique et a réitéré sa volonté de collaborer avec les acteurs africains.

Le représentant du ministre de l'agriculture, s'est, quant à lui, prononcé sur la place de l'hévéaculture dans le développement économique et social des pays producteurs. Il a exprimé son souhait de voir les chercheurs ivoiriens présenter les résultats de leurs travaux et tirer profit de l'expérience des experts venus des autres pays. Deux conférences plénières et 26 communications ont été présentées par les chercheurs et experts.

Une visite de terrain a été organisée pour montrer aux participants la qualité de la production ivoirienne, même dans les zones dites "en développement".

Il faut noter que le choix de la Côte d'Ivoire pour abriter cet atelier international, répond à un double objectif, celui d'offrir des opportunités de développement à la Filière Hévéa d'une part, d'évaluer la capacité de la Côte d'Ivoire à organiser un atelier d'envergure internationale, à l'image de celui prévu dans notre pays, d'autre part. La Côte d'Ivoire organisera, en effet, au cours de l'année 2011, le Sommet Mondial de l'Hévéa et l'Assemblée Annuelle de l'IRSG (International Rubber Study Group).



- 1) Dr Abdul Aziz B S A Kadir Secrétaire Général de l'IRRDB
- 2) Cérémonie d'ouverture de l'atelier
- 3) & 4) Présentation des travaux par les experts
- 5) & 6) Visite de terrain dans une plantation d'hévéa
- 7) Remise de présent au Secrétaire Général de l'IRRDB

FILIERE PORCINE

Une nouvelle équipe préside aux destinées de l'APPORCI

L'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire (APPORCI) a organisé le vendredi 1er octobre 2010, au centre de formation de l'ANADER, à Bingerville, sa deuxième Assemblée Générale mixte avec pour ordre du jour le bilan moral et financier, le renouvellement du Conseil d'Administration, l'élection du nouveau président et l'amendement des textes de l'association. Placé sous le parrainage du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, cette cérémonie a vu la participation de 60 délégués.

Créée le 11 juillet 1997, au lendemain de la peste porcine africaine, l'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire (APPORCI), s'est donné pour mission de défendre les intérêts de ses membres et développer l'élevage de porc en Côte d'Ivoire. Depuis sa création, l'APPORCI dont la dernière Assemblée Générale remonte à 2002, était présidée par feu monsieur BECHIO Auguste, décédé en février 2008. Depuis lors, en raison de la crise que traverse le pays avec ses effets pervers sur les activités d'élevage, aucune Assemblée Générale n'a pu se tenir.

C'est pourquoi Monsieur YEDOH LATH Honoré a, au nom du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, parrain de la cérémonie, félicité les membres de l'APPORCI, pour le travail abattu quant à l'approvisionnement en protéine animale de la population, l'un des objectifs que s'est fixé l'Etat. Il a aussi promis de remettre en œuvre les voyages d'étude au profit des éleveurs, afin de renforcer leurs capacités.

Docteur Taclé Mamadou, Chargé de Programmes Elevage et Pêches, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, a également félicité les éleveurs pour leur sens de la responsabilité, avant d'émettre le vœu de voir cette AG contribuer à la consolidation de l'APPORCI.

L'assemblée Générale a procédé à l'élection du nouveau président de l'association, en la personne de Mon-



KOPOIN PIERRE KIMOU, Président de l'APPORCI

sieur KOPOIN PIERRE KIMOU. Le nouveau président de l'APPORCI a donné les grandes lignes de son programme d'activité pour les trois prochaines années, afin de faire de l'APPORCI un modèle de réussite pour la professionnalisation du métier d'éleveur de porc. Pour atteindre ses objectifs, M. KOPOIN PIERRE KIMOU a lancé un appel à la solidarité, à la discipline et à la rigueur à l'endroit des membres de l'APPORCI, afin de consolider certains acquis dans les domaines tels que la génétique. Le financement du

fonctionnement de l'association et de ses activités est l'une des préoccupations à laquelle comptent s'attaquer le président de l'APPORCI et son équipe pour assurer un avenir meilleur à la filière.

Au cours de cette Assemblée Générale, qui a réuni une soixantaine de délégués, trois (03) nouvelles délégations régionales, ont été créées, portant à quinze (15) le nombre des membres du nouveau Conseil d'Administration.

FILIERE ANACARDE

Le conseil agricole : Nouvelle approche pour la consolidation du mouvement coopératif

Pour contribuer à la consolidation du mouvement coopératif et assurer une meilleure représentativité du producteur d'anacarde, l'interprofession de la Filière Anacarde (Intercajou) et le FIRCA, ont organisé, les 1er et 2 Juin 2010, à la salle du Trésor de Yamoussoukro, un atelier de restitution portant sur « l'état des lieux et diagnostic des organisations professionnelles agricoles de la Filière Anacarde et présentation du projet pilote conseil agricole ». Cet atelier qui avait pour but de partager les résultats de l'étude et de présenter le projet aux acteurs de la filière, en vue de leur validation, a réuni près de 85 personnes, représentant les coopératives, le Ministère de l'Agriculture, les partenaires au développement, et d'autres acteurs tels que l'Autorité de Régulation Coton Anacarde (ARECA), l'ANADER et INADES-FORMATION.

L'étude a montré que les coopératives sont pour les producteurs, le fondement de leur représentation, le foyer des actions de développement et d'amélioration de leurs revenus. Ainsi, toute action au profit de la filière doit d'abord participer à consolider le mouvement coopératif et assurer la viabilité de ces organisations professionnelles agricoles. Une fois le tissu coopératif solidement consolidé, toutes les autres actions de renforcement des capacités des producteurs pourront être conduites avec plus de succès.

La Filière Anacarde, à l'instar du secteur agricole en général, a longtemps souffert des difficultés d'accès au crédit. Difficultés accentuées par les échecs répétés des projets de développement et de certaines structures de financement. Une analyse du milieu de l'exploitant agricole en Côte d'Ivoire fait ressortir en effet plusieurs faiblesses dont :

- * La non-maîtrise de la gestion technico économique des exploitations agricoles par les producteurs, qui induit souvent l'insuffisance du revenu agricole

- * L'absence de données économiques fiables, permettant d'apprécier les demandes de crédits des exploitants Agricoles



- * Les difficultés d'accès au crédit du fait des mauvais taux de recouvrement de prêts dans le milieu agricole.

Au regard de ces insuffisances et reconnaissant l'existence de ressources propres à l'exploitant et son désir d'améliorer son niveau de vie, il est apparu indispensable de prendre en compte, une autre approche pour l'accompagnement des exploitants agricoles, en l'occurrence, le conseil en gestion.

Le conseil en gestion est en effet un outil qui permet d'apprécier les événements

pour la prise de décision. Jouant également un rôle d'accompagnement, il permet à l'exploitant agricole de tirer le maximum de profit de son activité, tout en préservant les acquis. Toutefois, les ressources mobilisées, par le FIRCA, pour le compte de la filière ne permettant pas pour l'heure de lancer le Conseil Agricole dans l'ensemble des onze (11) zones de production d'anacarde, les participants ont choisi de mettre en œuvre un projet pilote de Conseil Agricole Anacarde, dans des zones retenues de commun accord.

FILIERE AVICOLE

Enjeux stratégique de la gestion technico-économique

Depuis sa mise en place, les éleveurs qui bénéficient des prêts octroyés par la Caisse Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Éleveurs (CMECEL), éprouvent assez de difficultés à rembourser. Pour répondre à cette préoccupation et dans le cadre de son volet renforcement des capacités des acteurs inscrit au PAA 2010, le FIRCA a initié une formation en gestion technico économique au profit de 40 éleveurs de volailles, membres de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) et de l'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI).

Pour répondre aux besoins sans cesse croissants des populations en protéines animales, l'État de Côte d'Ivoire a initié dès les années 1960, divers programmes de développement des productions animales. Pour le secteur avicole, ces programmes ont porté essentiellement sur la création de centres d'élevage dans certaines villes du pays dont, Bingerville, Bouaké et Daloa. Si les efforts consentis par les professionnels de la filière ont abouti à la mise en place d'un cadre permettant d'accompagner les opérateurs dans la gestion technique de leurs entreprises, il n'en est pas de même pour la gestion comptable et financière. Pour apporter une réponse à cette préoccupation, le FIRCA a initié avec les acteurs de la filière, une formation en gestion technico économique au profit de 40 éleveurs de volailles, membres de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) et de l'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI).

L'activité avicole ivoirienne dans son ensemble est essentiellement traditionnelle. La majorité des aviculteurs ne tient aucune comptabilité et n'enregistre aucune information écrite en raison d'une insuffisance de formation en gestion technico-économique. Tout comme la plupart des filières agricoles de notre pays, le faible niveau d'organisation des aviculteurs ne facilite pas la mise en marché des produits avicoles et la prise en compte de leurs préoccupations. Cette situation est rendue encore plus difficile par l'insuffisance de structure de financement des activités et d'octroi de crédits d'investissement pour la modernisation de la filière.



Cette formation permettra donc d'aider les apprenants à maîtriser les calculs de charges d'exploitation des activités, des coûts de production et des résultats d'exploitation. Elle contribuera donc à accroître le revenu des éleveurs, grâce à une bonne gestion de leurs exploitations.

En effet, la Filière Avicole ivoirienne représente au moins 50 milliards de chiffres d'affaires (en 2009), 40 mille emplois directs et indirects, un débouché important pour les produits agricoles et sous produits agro-industriels (maïs, tourteaux de coton, tourteaux de soja, poudre de poisson, etc.).

La Filière Avicole ivoirienne est auto-suffisante en œufs de consommation et couvre plus de 80% de ses besoins actuels de viande de volaille moderne. La distribution des produits se fait à travers deux circuits :

- Le circuit moderne assure la distribu-

tion de près de 50 % de la production de volailles, à travers une chaîne d'abattage et la distribution de 10 % de la production d'œufs de consommation en produits conditionnés

- Le circuit traditionnel assure également la distribution de 50 % de la production de volailles en produits vifs et près de 90 % de la production d'œufs de consommation.

A ce jour, la Filière Avicole ivoirienne possède l'ensemble des maillons nécessaires au développement d'une aviculture moderne (fermes de reproducteurs, couvoirs, unités de fabrication d'aliment, exploitations avicoles, abattoirs de volailles et centres de conditionnement d'œufs de consommation, etc.). Toutefois, beaucoup d'efforts restent à faire en matière de renforcement des capacités des acteurs. Il est à espérer que la formation soit la réponse attendue pour donner un nouveau souffle à la filière.

Bilan annuel des activités agricoles

Les acteurs plus ou moins satisfaits



TUHO Laciné, INTERCOTON



IRIE LOU Colette, FENACOVICI



ACKAH Jean Marie, IPRAVI

L'année 2010 vient de s'achever avec son corolaire de difficultés pour les uns et de réussite pour les autres. L'année 2011 naissante, donne l'occasion à tous les acteurs de dresser un bilan de l'année écoulée, d'envisager les perspectives pour la nouvelle année et de présenter leurs vœux à la population et singulièrement à tous ceux qui interviennent dans le secteur agricole.

Dans le domaine du vivrier, les différents marchés ont pu être approvisionnés avec satisfaction, malgré les difficultés et des travaux réalisés. Il s'agit, notamment de la construction du marché et du centre de santé par la Coopérative des Commerçantes de Vivriers de Cocody (COCOVIKO), de l'installation de l'usine de traitement de riz local à Tiassalé. Il s'agit également des machines offertes à certains producteurs par la Fédération Nationale des Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI).

Pour les filières de production animale, l'année 2010 a été relative-

ment plus satisfaisante que les précédentes car les acteurs ont pu mettre à la disposition de la population des produits de qualité, en quantité suffisante.

Ainsi, pour l'APPORCI, l'année a été marquée par une animation active de l'association et des actions de développement de l'élevage porcin. Quant à l'IPRAVI, elle a, certes rencontré des difficultés d'approvisionnement en matières premières, mais elle a enregistré une amélioration notable de sa production. Cette situation a fait dire à son président que « le bilan est globalement satisfaisant puisque la production ivoirienne de produit avicole a continué de progresser en volume ».

En 2010, Le secteur de l'hévéa a produit 225 000 T de caoutchouc sec, provenant pour plus de la moitié, des plantations dites villageoises, avec un chiffre d'affaire de 350 milliards de F CFA. La plus grande satisfaction vient du Fonds de Développement Hévéa (FDH) qui a subventionné la création de plusieurs milliers d'hectares de plantation d'hévéa. Les acteurs de la Filière Coton ont, pour la campagne 2010-2011, produit 230 000 tonnes

de coton graine, en nette évolution par rapport à la campagne précédente qui était de 110 000 tonnes. En outre, des innovations ont été apportées en matériel de production et d'acquisition d'un logiciel qui permet d'identifier tous les producteurs, afin de mieux programmer et planifier les activités de la filière.

L'année 2010 passée, les opérateurs agricoles placent beaucoup d'espoir en l'année 2011, en ce sens qu'ils espèrent voir la crise s'achever et pouvoir ainsi mettre en œuvre les activités qui leur permettront de développer leurs différentes filières.

En raison de l'espoir qui les habite, les acteurs de l'agriculture ivoirienne souhaitent que cette nouvelle année soit pour l'ensemble des filières, une année de paix, de santé, de succès dans leurs activités et surtout de retour de paix définitive en Côte d'Ivoire. Car c'est à ce prix, sont-ils convaincus, qu'ils pourront atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en cette nouvelle année pour leur pays, la Côte d'Ivoire, d'asseoir un développement social et économique durable.

Mise en place d'un Fonds de Développement Agricole

Le Niger s'inspire de l'expérience ivoirienne

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest, PPAAO/WAAPP, financé par la Banque Mondiale est ouvert à l'ensemble des pays de la CEDEAO. Cependant, l'entrée se fait par groupe de pays, en fonction de l'état des relations du pays avec la Banque Mondiale et surtout, du niveau de préparation du pays intéressé. Pour réussir son entrée au PPAAO/WAAPP, en son volet fonds compétitif de la recherche, une délégation nigérienne a séjourné en Côte d'Ivoire du 11 au 18 juillet 2010.

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) est un programme initié par la CEDEAO avec l'appui financier de la Banque Mondiale, pour soutenir la coopération régionale dans le domaine agricole. L'approche de mise en œuvre de ce programme repose sur l'intégration par l'harmonisation des politiques agricoles nationales et l'établissement de liens étroits entre la recherche, la vulgarisation, les producteurs et les opérateurs privés.

Afin d'entrer avec succès dans le PPAAO/WAAPP, et conformément à l'une des recommandations de la réunion de concertation tenue à Abuja du 04 au 06 Novembre 2009, demande a été faite au Niger et au Burkina Faso d'effectuer un voyage d'étude à destination du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Mali, pour s'inspirer des expériences de ces pays en matière de mise en place de dispositif de fonds compétitif de la recherche. Mettant en œuvre cette recommandation, une délégation du Niger composée de cinq membres du Comité de préparation du PPAAO/ NIGER a séjourné en Côte d'Ivoire du 11 au 18 juillet 2010, à cet effet. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre global du renforcement des capacités des membres du comité de préparation du PPAAO en matière de mise en place et du fonctionnement du dispositif du fonds compétitif de la recherche agricole. Il s'agissait donc pour les participants à la mission, de prendre connaissance du processus de mise en place de l'organe institutionnel en charge du fonds de la recherche agricole dans le pays visité, de s'informer sur les attributions



et le fonctionnement dudit organe et son ancrage institutionnel. Il s'agissait également, de définir les axes en vue de l'élaboration d'un manuel des procédures adapté au contexte nigérien et de capitaliser les outils de mise en œuvre du PPAAO.

Ainsi, durant son séjour en terre ivoirienne, la délégation regroupant composée de MM. Yahaya ADIÉ (Ingénieur statisticien-économiste) Nouhou Mahamadou Lamine (Ingénieur agronome), Hassoumi Nomaou, (Ingénieur d'élevage), Mohamed Youssef El Mottar, (Ingénieur agronome, Réseau des Chambres d'Agriculture) et Abdou Dan Gomma, (Ingénieur zootechnicien), a eu, tour à tour, des séances de travail avec le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

(FIRCA). D'autres séances de travail ont également été effectuées avec des structures de recherches et de développement comme le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

Au terme de son séjour, la délégation nigérienne s'est dit satisfaite de sa mission, tout en relevant la bonne collaboration qui existe entre les ministères et les structures impliquées dans le développement du secteur agricole ivoirien. Elle a, en outre, exprimé sa satisfaction quant à la place de choix qu'occupe le producteur ivoirien dans le financement des projets de recherche et de développement.

Par ailleurs, le FIRCA s'est engagé à partager son expérience avec les autres pays africains qui le sollicitent.

5ème Semaine Africaine des Sciences Agricoles

La Côte d'Ivoire honorée à OUAGADOUGOU

Le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA) a tenu du 19 au 24 juillet 2010, à Ouagadougou, au Burkina Faso la 5ème Semaine Africaine des Sciences Agricoles et sa 5ème Assemblée Générale. Le FARA a pour mission de servir de plateforme de débats et de réflexions, de plaider en faveur de la promotion de l'agriculture africaine et de mettre en synergie les énergies, pour agir au bénéfice de l'agriculture africaine. La cérémonie d'ouverture de cette 5ème semaine a été présidée par le Président de la République du Faso



Le stand de la Côte d'Ivoire à l'exposition de Ouagadougou

Plus de 800 participants venus des institutions africaines et internationales de recherche agricole, des organisations de producteurs, des universités, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), du secteur privé et des partenaires au développement se sont réunis au Centre International des Conférences Ouaga 2000 autour du thème : **"Innovation agricole africaine dans un environnement mondial en mutation"**.

Dans le cadre de la 5ème semaine africaine, une trentaine de sessions parallèles ont été organisées sur des sujets majeurs, tels que les changements climatiques, la biodiversité

agricole, l'investissement dans l'innovation agricole dans l'ère post-crise financière.

Pendant cette semaine africaine des sciences agricoles, le CNRA, le FIRCA et l'ANADER ont animé un stand commun portant sur le thème : **"système innovant d'organisation et de financement de la recherche et du conseil agricoles en Côte d'Ivoire"**.

L'Assemblée Générale a, quant à elle, statué sur des points parmi lesquels il faut citer la présentation et l'approbation du programme 2010-2013 du FARA, l'approbation des statuts et du

manuel de gouvernance amendés et l'élection du président du FARA.

Dr Yo Tiémoko, Directeur général du CNRA a été élu au poste de Président du Conseil Exécutif du Forum pour la recherche Agricole en Afrique (FARA) pour une période de 3 ans à ce prestigieux poste de la plus haute institution de recherche agricole en Afrique. Il remplace ainsi Dr Denis Kyetere, de l'Institut National de Recherche Agricole de l'Uganda.

Le FARA est l'organisation faîtière qui rassemble les principales entités de la recherche et du développement agricole en Afrique.

Formation agricole

Le FIRCA et l'AGEFOP se donnent la main pour professionnaliser le métier d'agriculteur

Le renforcement des capacités des producteurs agricoles et de leurs organisations participe au processus de professionnalisation du secteur agricole de notre pays. En effet, le développement du pays est indissociable du développement agricole. Il importe de renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation, pour que ces savoirs capitalisés, se diffusent en masse et se répandent de champ en champ et de case en case. Pour y arriver, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) se sont donné la main, par la signature d'une convention.

Le développement de ce qu'on appelle couramment le « capital humain » apparaît aujourd'hui comme une des conditions de réussite de la transformation du secteur agricole pour faire face aux crises alimentaires, rendre économiquement attractif le métier d'agriculteur, améliorer les revenus et conditions de vie dans les campagnes, diminuer l'exode rural, protéger les ressources naturelles et contribuer au développement économique et social de tout pays.

Pourtant, les appareils actuels d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles se caractérisent par leur inadaptation : fragmentation entre plusieurs ministères de tutelle, faible adaptabilité aux besoins, cloisonnement entre niveaux différents, même entre niveaux équivalents, absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, éloignement fréquent du milieu professionnel agricole et des organismes de recherche. Il faut également noter l'important déséquilibre des flux d'élèves au détriment des formations professionnelles de base, notamment des producteurs qui sont pourtant les acteurs des évolutions de la profession agricole. Parallèlement, de nombreuses initiatives sous forme de projets innovants générés par les secteurs privés, associatifs et de la coopération internationale sont peu intégrées au système public alors qu'elles mériteraient d'être mieux connues et valorisées. En outre, la formation agricole



Mme KOUDOU Jeannette
DG de AGEFOP

Dr ANGNIMAN A. Pierre
DE du FIRCA

et rurale fait figure de parent pauvre au point de vue économique, car les budgets qui lui sont alloués sont extrêmement faibles au regard de l'importance des besoins.

Conclue pour une durée de 3 ans renouvelable, cette convention s'inscrit dans le cadre de l'appui à la professionnalisation des acteurs par la formation aux métiers des filières agricoles. Elle couvre de façon non exhaustive, les domaines de coopération prioritaires comme l'ingénierie de la formation et la formation professionnelle.

Pour la coordination, le suivi et l'évaluation des acquis et la préparation des actions à mener dans le cadre de la présente convention-cadre, il est créé par les parties, un Groupe de Travail (GT) paritaire de quatre membres chargé notamment, de l'élaboration des programmes d'activités et du budget y afférent, ainsi que la programmation des actions à exécuter,

l'évaluation des coûts, le suivi et l'évaluation des activités.

A plusieurs occasions, l'AGEFOP a prouvé qu'elle a quelque chose à apporter à la professionnalisation des apprenants. Elle peut contribuer par des formations au développement des capacités professionnelles et de leadership des jeunes lors des périodes de stage ou d'alternance de la formation. Mais la formation professionnelle ne se limite pas, faut-il le rappeler, à des transferts de technologies et des appropriations de techniques. Pour être acteurs de leur propre développement, les producteurs doivent être capables d'identifier et d'analyser les évolutions de leur environnement (sol, climat, ressources génétiques, commercialisation...), de maîtriser les processus techniques de production, de raisonner en terme de fonctionnement de l'exploitation familiale, ainsi que d'exercer des responsabilités au sein des organisations paysannes ou sociales.

Communication agricole et rurale

Le FIRCA renforce les capacités des animateurs des radios de proximité

Les 1er et 2 septembre 2010, s'est tenu au Centre d'accueil de la CIE à Taabo, un atelier de renforcement des capacités des animateurs de vingt (20) radios de proximité concernées par la convention de partenariat FIRCA/ RIRAP. Organisé par le Réseau Ivoirien des Radios pour la promotion de la Paix et de la lutte contre la Pauvreté (RIRAP) avec la collaboration et le soutien financier du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, cet atelier a enregistré la participation d'une vingtaine d'animateurs et/ou directeurs sur vingt (20) radios de proximité.

La radio en général et la radio rurale en particulier continuera pendant longtemps encore de symboliser le moyen de communication de masse le plus important en Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays en développement. C'est en effet le moyen le plus efficace pour atteindre les populations rurales. Les radios locales sont devenues aujourd'hui, des espaces de débat démocratiques, car les émissions produites (divertissement, information, musique, avis et communiqués, message de développement, débat, culture, etc.), offrent aux populations rurales, des occasions de s'exprimer sur les ondes, quelques fois pour la première fois. Elles donnent aussi la parole à ceux qui ne l'ont généralement pas : les femmes, les jeunes, les pauvres. La radio, en effet, grâce au transistor, accompagne le conducteur dans sa voiture, la ménagère dans sa cuisine, l'agriculteur dans sa plantation, l'éleveur dans sa ferme ou au pâturage, les jeunes dans leurs randonnées. Moins encombrante, la radio peut être transportée partout et constitue un remarquable moyen de transmission de messages.

Dans le souci d'accéder aux préoccupations exprimées par les producteurs et les organisations professionnelles agricoles qui souhaitent une meilleure promotion de leurs différentes filières, le FIRCA a signé une convention de partenariat avec le RIRAP, avec pour objectif de renforcer la communication agricole et rurale, à travers le canal des radios de proximité.



Les travaux se sont déroulés autour de trois (03) thèmes principaux à savoir :

- Echanges sur les connaissances de base et la recherche documentaire
- Sensibilisation des animateurs en faveur de la promotion des filières agricoles
- Techniques de production et d'animation d'une émission radiophonique.

Suite aux exposés et échanges, les participants ont noté que la pertinence du contenu du message diffusé conditionne la crédibilité de l'émission agricole. Dès lors, il leur appartient de faire des efforts pour se constituer une documentation sur l'agriculture.

En outre, il est ressorti qu'il n'existe pas de relation de collaboration entre les producteurs locaux et les radios de proximité. De même, Il n'existe pas de relation institutionnelle entre les services déconcentrés de l'administration agricole (Direction Régionale et

Direction Départementale de l'agriculture), les autres structures (ANADER, CNRA) et les radios de proximité. L'un des problèmes cruciaux relevés et qui inhibe la volonté des animateurs des radios est le manque de matériel de production et de diffusion pour offrir des services de qualité. C'est pourquoi l'atelier a recommandé entre autres, que les services et les organisations professionnelles agricoles prévoient dans leur budget un volet communication pour soutenir les actions des radios de proximité. Toutefois, la sensibilisation des responsables de radios de proximité est nécessaire pour accorder une place de choix aux émissions agricoles dans la grille de leurs programmes.

A la clôture de l'atelier, le Responsable Communication du FIRCA a procédé à la remise officielle d'un matériel de reportage numérique aux vingt (20) radios de proximité concernées par la convention.

Conseil d'Administration du FIRCA

Un nouveau Président, une même mission

Créé en octobre 2003 pour être au service du développement du secteur agricole de la Côte d'Ivoire, le FIRCA n'a jamais failli à sa mission d'apporter une réponse aux dysfonctionnements des différents systèmes de financement des services agricoles.

Aujourd'hui, cette mission est plus que jamais affirmée avec l'élection, le 04 octobre 2010 dernier, de monsieur KOUADIO FRI comme nouveau président du conseil d'administration, en remplacement de monsieur BEHI Benoît, qui a conduit les destinées de l'institution depuis sa création jusqu'au 17 août 2010 dernier, date de son départ.

Monsieur N'GOAN Aka Mathias, Président de l'ANOPACI, avait alors été choisi par ses pairs pour assurer l'intérim de la Présidence du conseil d'administration du FIRCA.

Elu par le Conseil d'Administration le 04 octobre 2010, en sa 26ème séance, monsieur KOUADIO FRI, aura pour mission, en sa qualité de président du conseil d'administration du FIRCA, d'achever le mandat 2008 – 2010 de son prédécesseur.

La passation de charges entre le PCA intérimaire Monsieur N'GOAN Aka Mathias et le nouveau président élu, Monsieur KOUADIO FRI, s'est tenue le jeudi 16 septembre 2010, à la salle de conférence du FIRCA, en présence des Administrateurs KOSSERE Koré de la Filière Palmier à Huile, KANATE Valy de la Filière Pêche et Aquaculture et du Directeur Exécutif du FIRCA.

Prenant la parole, le président KOUADIO FRI a rendu un vibrant hommage à monsieur BEHI Benoît, premier président du FIRCA pour le travail abattu avant de remercier Monsieur



KOUADIO Fri, PCA du FIRCA

N'GOAN Aka Mathias pour avoir pu préservé la paix dans la famille des agriculteurs

Il a ajouté en substance que les actions communes de tous permettront de contribuer à l'accroissement l'amélioration de la productivité des exploitations, des productions agricoles et des revenus au bénéfice des filières et à l'augmentation des revenus des producteurs.

Notre vision a-t-il ajouté, est de contribuer, en partenariat avec les producteurs agricoles, au développement d'une agriculture ivoirienne durable et compétitive, à travers la mobilisation de ressources pour le financement de

programmes de recherche appliquée, de conseil/vulgarisation, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles.

Il a invité toute la famille des producteurs agricoles à l'entente et à la cohésion, car a-t-il conclu, " ensemble nous pouvons relever les défis du développement de notre agriculture, assurer une croissance harmonieuse à notre économie et lutter contre la pauvreté du monde rural et des groupes vulnérables avec toutefois, un souci permanent du respect de l'environnement. "

Le Mali accueille les troisièmes assises du CRP

Dans le cadre de sa stratégie régionale, la Banque Mondiale appuie la CEDEAO pour mettre en œuvre le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest PPAAO/WAAPP. L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole des filières prioritaires, tant au niveau national qu'au niveau régional. Conformément aux décisions du dernier Comité Régional de Pilotage (CRP), les assises du CRP, au titre de l'année 2010, ont eu lieu du 25 au 29 octobre 2010 au Mali.

Après deux années de mise en œuvre du PPAAO/WAAPP, la mission de revue à mi-parcours qui s'est déroulée du 27 avril au 14 mai 2010, a évalué les performances du projet tant au niveau national qu'au niveau régional. Cette mission a exprimé toute sa satisfaction quant au niveau de réalisation des activités de ce projet. En effet, le PPAAO/WAAPP est devenu fonctionnel dans les trois premiers pays pilote à savoir le Ghana, le Mali et le Sénégal, sous la supervision de la coordination régionale assurée par le CORAF/WECARD. Les réalisations de ce projet ont eu pour effet de susciter l'adhésion de nouveaux pays à cette initiative régionale.

En ce qui concerne la gouvernance, tous les manuels prévus pour la gestion du projet ont d'ailleurs été élaborés et les acteurs à tous les niveaux s'emploient à observer et respecter les procédures. En outre, les organes de gouvernances se tiennent à bonne date et le comité régional de pilotage vient de tenir ses deuxièmes assises annuelles. Au regard de ces avancées et, conformément aux décisions du Comité Régional de Pilotage (CRP) de 2009, les 3èmes assises du CRP au titre de l'année 2010 qui viennent de se tenir, du 25 au 29 octobre 2010, au Mali, ont été élargies aux trois nouveaux pays (Nigéria, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) qui viennent d'intégrer l'initiative régionale.



Ces troisièmes assises ont donné l'occasion aux participants de réfléchir à l'avenir de l'agriculture sous régionale, à travers les six objectifs suivants :

- Examiner à nouveau les règles et le fonctionnement du CRP à la suite de l'intégration des nouveaux pays
- Evaluer les plans de travail et de budget annuel (PTBA) 2010 et tirer les leçons apprises
- Valider le BTBA de 2011
- Développer des mécanismes pour améliorer la visibilité du PPAAO/WAAPP
- Examiner la feuille de route des autres pays de la CEDEAO, dans le cadre de la préparation pour leur adhésion au PPAAO/WAAPP
- Aborder toute autre question importante relative à la mise en exécution du projet.

De façon pratique, La réunion s'est déroulée en deux parties. La première a consisté en une visite guidée des réalisations et du Centre National de Spécialisation (CNS-riz) de Niono ainsi qu'à l'organisation d'une exposition sur la transformation des produits alimentaires sur lesquels travaille chaque pays. Un atelier sur la communication a mis fin à la première partie de ces assises. La seconde partie a été meublée par la tenue de la session des troisièmes assises du Comité Régional de Pilotage en plénière. Ce sont au total une cinquantaine de personnes venues du Sénégal, du Ghana, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Burkina Faso, des représentants d'OP, d'ONG et d'institutions (FARA, FIRCA, CNRA, CEDEAO, CORAF/WECARD, Banque Mondiale, etc.) qui ont pris part à ces troisièmes assises du CRP.

Atelier Bilan 2010

Le FIRCA analyse 2010 pour préparer 2011

Les 17 et 18 février 2011, s'est tenu à l'HOTEL MANHATTAN SUITES à Abidjan, un atelier organisé par le FIRCA qui avait pour objectif, d'évaluer l'exécution de son Programme Annuel d'Actions et du Budget 2010, puis de présenter le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), généralement connu sous son sigle anglais « WAAPP ». Placé sous la présidence du Directeur Exécutif du FIRCA, l'atelier a réuni une vingtaine de participants, représentant les centres de décision de l'institution.

Trois objectifs principaux ont été assignés au plan opérationnel 2009-2011 duquel découle le PAA 2010 à savoir, l'efficacité du financement des programmes et leur mise en œuvre, l'optimisation de la disponibilité des ressources financières et enfin, l'efficacité du système de gestion du FIRCA. C'est pourquoi, en accord avec les filières agricoles, 99 projets ont été sélectionnés pour le Programme Annuel d'Action (PAA) 2010, constitués de 38 projets de recherche appliquée, 17 projets de conseil agricole, 14 projets de formation, 21 projets d'appui aux OPA et 9 projets d'étude. La démarche de suivi de l'exécution du PAA adoptée par le FIRCA comprenait une évaluation à mi-parcours et un bilan à la clôture de chaque exercice. Pour rappel, le 30 Juillet 2010, s'est donc tenu l'atelier d'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme Annuel d'Actions et du Budget 2010 du FIRCA.

L'atelier des 17 et 18 février qui porte sur le bilan de l'exécution du PAA et du budget 2010 d'une part, et sur la présentation du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP1-b) d'autre part, a fait ressortir l'état d'exécution du PAA 2010 du 1er janvier au 31 décembre 2010. Le bilan effectué indique un taux de réalisation de 69% des projets achevés ou en cours d'exécution à fin décembre 2010 (68 projets sur 99 prévus contre 62% en 2009 à la même période (55 projets sur 85 prévus)).

Cet atelier a été le lieu pour le Directeur Exécutif, de féliciter le COT, les différents Départements et leur personnel pour le travail abattu au cours de



l'année 2010.

Après les mots d'encouragement du Directeur Exécutif, l'occasion a été donnée d'abord au Département Cultures Annuelles et Ressources Animales et ensuite au Département Cultures Pérennes et Diversification, à travers les programmes qui leurs sont rattachés, de présenter un rapport technique de l'exécution du PAA 2010 de janvier à fin décembre 2010. Il s'est agit pour le premier nommé, les Filières Autres Productions Alimentaires, Elevages et Pêche et Coton et Anacarde. Pour le second, ce sont les Filières Hévéa, Café Cacao, Cola, Palmier à Huile, Cocotier et enfin, Fruits et Agrumes.

Le responsable de la communication a également présenté le bilan de la mise en œuvre des actions de communication institutionnelle aux plans national et international et de promotion des filières prévues au PAA. Il a par ailleurs,

exposé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et fait les projections pour l'année 2011.

Le Département Formation, Planification et Evaluation et le Département Administration, Finances et Comptabilité ont tous été soumis au même exercice afin de réaliser le bilan final de l'exécution du PAA 2010.

Cette démarche était aussi l'occasion pour la Direction exécutive du FIRCA, au regard des résultats obtenus après deux années de mise en œuvre du plan opérationnel 2009-2011, de prendre les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs projetés dans le plan opérationnel triennal, à la fin de l'année 2011. Les débats qui ont suivi les présentations, ont permis aux participants d'exprimer leurs préoccupations.

Envolée des prix des céréales, une chance pour l'agriculture africaine ?

A l'heure où la flambée des cours des matières premières entraîne des tensions politico-sociales sur le continent, plusieurs gouvernements réagissent en mettant l'accent sur les subventions. Elles sont devenues un gouffre financier pour les Etats. D'après les chiffres publiés en septembre par le Ministère des Finances, le Cameroun a dépensé 550 milliards de FCFA pour l'importation des produits alimentaires en 2009. Avec 120 milliards de FCFA, le riz, dont les achats ont décuplés depuis 1992, occupe la première place des dépenses. Par l'intermédiaire de la Caisse de Compensation, les autorités marocaines ont dépensé 2,3 milliards d'euros en 2010 pour subventionner la farine, le sucre, le blé, le pétrole et le gaz. Le 25 janvier, le Gouvernement a également indiqué qu'il maintenait ces subventions à cause notamment de la flambée des prix sur le marché mondiale et prévoit les dépenses de 1,5 milliards d'euros. Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays sahéliens, les autorités essaient de réguler les prix sur le marché pour les produits de premières nécessités. D'après le Ministre du Commerce Amadou Niang, l'administration des prix portent sur les produits suivants : riz, savon, oignon, huile, sucre, tomate et lait.

Ce contexte ferait même oublier le dynamisme de l'agriculture africaine. En effet, comme le rappelle la Banque Mondiale dans son rapport « Global Economics Prospects », la meilleure productivité agricole est l'une des causes du rebond de la croissance économique africaine. En plus de la performance agricole, l'Institut de Bretton Woods mentionne la reprise mondiale, l'accroissement de la demande



pour les matières premières et une augmentation de l'investissement direct étranger pour expliquer un bon en avant de 4,7 % en 2010. Si l'Afrique gère bien la vingtaine d'élections prévues cette année, cette croissance économique devrait afficher 5,3 % en 2011 avant d'atteindre 5,7 % en 2012. Si la flambée des prix de matières premières sert de socle pour la déstabilisation des gouvernements au Maghreb, faut-il s'attendre à une multiplication des émeutes de la faim en Afrique comme ce fut le cas en 2008. La réponse est non, même s'il y a de nombreux risques. Plusieurs raisons expliquent la faiblesse de la menace. Comme on l'a vu, les gouvernements anticipent, grâce à l'accroissement

des subventions et la régulation des prix sur le marché. Mais, la principale raison est que le contexte cette année est différent de celui de 2008, car une meilleure pluviométrie a permis l'augmentation des rendements agricoles sur le continent.

La baisse des cours des produits agricoles, une mauvaise nouvelle pour les pays importateurs

Quand les prix agricoles sont bas, le dumping est plus accentué, car les produits importés sont plus compétitifs que la production agricole locale. Pour des Etats qui ont dégagé un excédent budgétaire, grâce à la flambée



des cours des ressources fossiles, la tentation est donc forte de s'approvisionner sur le marché agricole mondial. Cette stratégie est très risquée à court terme, car la hausse du baril du brut entraîne aussi celle des produits agricoles. On se trouve alors dans des situations paradoxales avec des Etats qui ont d'énormes réserves budgétaires, mais font face à une inflation grandissante des prix de premières nécessités à l'origine des émeutes sociales. L'Algérie est l'exemple type car les populations font le lien entre les recettes pétrolières et gazières importantes et les prix des produits de consommation courante. Ce qui accroît les incompréhensions et accentue la révolte. En septembre 2010, Sid Ali Boukrami, Secrétaire d'Etat chargé de la statistique a indiqué que les réserves de change de l'Algérie ont atteint 150 milliards de dollars. Face à cette somme considérable, il sera difficile pour les autorités d'expliquer à l'algérien moyen, la flambée des prix

de premières nécessités sur les étals.

La solution serait d'allouer les excédents budgétaires à un investissement massif dans l'agriculture et les infrastructures de transport, pour réduire les coûts d'acheminement des produits des zones de production rurales vers les zones urbaines de consommation. Même si c'est difficile à admettre pour les populations et les décideurs africains, la flambée des cours des céréales est une chance pour le développement industriel de l'agriculture africaine qui devient compétitive, par rapport aux importations. A court terme, il est aussi urgent d'anticiper les perturbations météorologiques. Plusieurs pays africains en ont encore fait les frais en 2010. C'est le cas du Bénin, dont les importantes inondations d'octobre ont entraîné la destruction de milliers d'hectares de terres agricoles. La perte a représenté plus de 40 % de la production des récoltes agricoles comme le riz, le maïs et le millet.

Pourtant, investir dans l'agriculture permet également la croissance du PIB. Comme le rappelle la Banque Mondiale, le taux de croissance de 9 % enregistré par l'Ethiopie en 2010 est essentiellement dû au dynamisme du secteur agricole. Le pays tire ainsi profit des investissements dans le réseau routier et l'électricité qui sont les principaux facteurs, ayant permis l'émergence de petits exploitants agricoles. Le Malawi, qui est l'une des véritables success stories africaines dans le domaine agricole a également enregistré en 2010 une croissance du PIB de 6,8 % grâce notamment à l'amélioration du rendement du maïs, auquel il faut rajouter la hausse des exportations d'uranium.

Article paru dans l'hebdomadaire économique Les Afriques

Vendredi 25 février 2011